



N° 481 Édition du 19 Octobre 2018

- PAGE 2
Secrétariat Général
- PAGES 3 à 5
Commission Statuts & Règlements
- PAGES 6 à 13
Commission Calendriers & Organisation des Compétitions
- PAGES 14 à 23
Commission Organisation des Coupes
- PAGES 24 à 31
Commission Football d'Animation
- PAGES 32 à 36
Commission Futsal
- PAGES 37 à 40
Commission Féminines
- PAGES 41 à 45
CDIF
- PAGE 46
Commission des Terrains & Installations Sportives
- PAGE 47
Commission Dptale d'Application du Statut de l'Arbitrage & des Mutations des Arbitres
- PAGES 48 & 49
Commission Développement des Clubs
- PAGES 50 à 59
Commission Fair-Play
- Tableau réunion RPS—Amende s& Points Malus

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 23 Novembre 2018 19h30

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
Salle SUD – Bâtiment F
2, Avenue du Parc – 95000 CERGY-PONTOISE

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs, pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, doivent être adressées par courriel officiel ou lettre recommandée au Secrétaire du DVOF, dûment signées par le Président de l'Association, avant le 8 Novembre 2018.

Profitez du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)



Réunion d'Information U7/U9

Suites aux premiers plateaux U6/U7 et U8/U9 et aux difficultés rencontrées par les clubs, la commission Foot Animation organise une Réunion d'Information sur la mise en place des prochains plateaux U6/U7 & U8/U9.

Le Vendredi 26 Octobre 2018
de 19h00 à 21h00
au CDOS

Maison des Comités – 106 Rue des Bussys
95600 EAUBONNE

Présence obligatoire de tous les Responsables des catégories U7 & U9 accompagnés des dirigeants de chaque catégorie.

Formation Dirigeant Arbitre Occasionnel



La Commission CDIF vous invite à une formation « DIRIGEANT Arbitre Occasionnel »

Le Vendredi 09 novembre 2018
à 19h00 au DVOF

Une initiation spécifique « ARBITRE » au fonctionnement de la FMI (tablette) vous sera proposée.

[Inscrivez-vous !](#)

Le DVOF recrute un Service Civique !





SECRETARIAT GÉNÉRAL

15 OCTOBRE 2018

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 21 Octobre 2018

Seniors D 1

Match 20484935 : FC Jouy le Moutier / FC Groslay

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 20484936 : FCM Garges / US Persan

Délégué M. Romuald Barrois

Match 20484937 : FC St Leu / FC Ecoeu

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 20484938 : Entente SSG / ACS Cormeillais

Délégué M. Kévin Lozachmeur

Match 20484939 : FC St Brice / FC Goussainville

Délégué M. Gérard Alcan

Match 20484940 : AAS Sarcelles / OL Montigny

Délégué M. Luc Podan-Mavounzy

STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : MME BAISNÉE
MM. GAUDRY (Président) – ANDRIEU – BAILLIEZ - BROGNARA

Assistent : MM. FAUGERON - LETELLIER (Comité).

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVES

RÉSERVE DE L'ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

Match n°20842986 du 07 octobre 2018 ANCIENS D4 POULE B BRUYERES ACS 11 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 13

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 euros ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT (réserve)

Réserve confirmée le 07 octobre 2018 irrecevable, les réserves concernant les joueurs mutation doivent être nominales.

RÉSERVE DE MARLY LA VILLE ES

Match n°20526930 DU 07 octobre 2018 U19 D1 MARLY LA VILLE ES 1 / SARCELLES AAS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 euros MARLY LA VILLE ES (réserve)

Réserve confirmée le 7 octobre 2018 recevable non fondée, en effet, le joueur :

- HADI ABDELMOULA Elies N° de licence 2544984118

Licence enregistrée le 02/10/2018 qualifié le 07/10/2018 donc pouvait participer à la rencontre citée en objet.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RÉCLAMATION DE GROSLAY FC

Match n°20484930 du 04 octobre 2018 SENIORS D1 GROSLAY FC 1 / ST LEU FC 2

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ST LEU PB 95 FC de l'inscription sur la feuille de match des joueurs cités ci-dessous lors de la rencontre citée ci-dessus.

- | | | |
|------------------|--------------------------|--------------------------------|
| • SKIRA Yassine | N° de licence 2543967107 | MUTATION HORS PERIODE JUSQU'AU |
| 19/07/2019 | | |
| • CHEIKH Ahmedou | N° de licence 2338177139 | MUTATION HORS PERIODE JUSQU'AU |
| 31/07/2019 | | |
| • CHENAYER Allan | N° de licence 2328082731 | MUTATION HORS PERIODE JUSQU'AU |
| 17/07/2019 | | |

Ces joueurs sont mutation hors période, le règlement sportif n'autorise que l'inscription de deux joueurs mutation hors période sur la feuille de match.

Réponse pour le lundi 22 octobre 12H00.

**DEMANDE D'ÉVOCATION DE MARLY LA VILLE****Reprise du dossier****Match n°20526923 DU 23/09/2018 U19 D1 OSNY FC 1 / MARLY LA VILLE ES 1**

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 euros MARLY LA VILLE ES (évocation)

Après réception des rapports demandés, la commission constatant que le joueur :

- RAMDANI Mohamed N° de licence 2544838117 non inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre avec le n°5 à la place du joueur DIADHIOU Lenny n° de licence 2547050242 inscrit sur la feuille de match.

La commission dit match perdu par pénalité pour substitution de joueur

CREDIT : MARLY LA VILLE ES : 43,50 euros
DEBIT : OSNY FC : 53,50 eurosMARLY LA VILLE ES 1 : 2 BUTS 3 POINTS
OSNY FC 1 : 0 BUT -1 POINT

De plus la commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite éventuelle à donner.

COURRIERS CLUBS

- E-mail du club de ST BRICE FC du 12 octobre 2018 concernant la FMI
- E-mail du club du PARISIS FC du 10 octobre 2018 concernant la FMI
- E-mail du club d'ATTAINVILLE FUTSAL CLUB du 4 octobre 2018 concernant la FMI
- E-mail du club de CERGY PONTOISE FC du 8 octobre 2018 concernant la FMI

La commission prend note de vos observations et vous rappelle que l'ART 13 des R.S. du D.V.O.F. précise aux clubs les modalités d'utilisation de la FMI.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ière} NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

COUPE

CVO CRÉDIT MUTUEL U15
Journée du 06 octobre 2018

ECLAIR PUIS BONNEUIL	ST BRICE FC	ECLAIR PUIS BONNEUIL responsable
SURVILLIERS AVENIR	MONTMAGNY SP	Les deux clubs responsables

COMITE
Journée du 06 octobre 2018

MONTMORENCY FC2	JOUY LE MOUTIER FC2	Les deux clubs responsables
COURDIMANCHE AS2	SAINT BRICE FC4	SAINT BRICE FC4 responsable
ARNOUVILLE F AS2	CERGY PONTOISE FC5	Les deux clubs responsables
ESSG3	EAUBONNE CSM3	Les deux clubs responsables

CHAMPIONNAT

CDM

Journée du 07 octobre 2018

D2A

PONTOISIENNE JS	FRANCO PORT ARGENTEUIL 2	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------------	-----------------------------

SENIORS

Journée du 07 octobre 2018

D3B

ROISSY EN France US2	ECOUEN FC2	ROISSY EN France US2 responsable
----------------------	------------	-------------------------------------

D4D

PARMAIN AC	MONTSOULT BAILLET US2	MONTSOULT responsable
------------	-----------------------	-----------------------

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
RECTIFICATION NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)**

FUTSAL

Journée du 22 septembre 2018

D1

ATTAINVILLE FUTSAL	EAUBONNE CSM	ATTAINVILLE responsable EAUBONNE retrait avertissement
--------------------	--------------	--

U17

Journée du 23 septembre 2018

D1

SARCELLES AAS	SAINTBRICE	SARCELLES AAS Retrait avertissement transmission le lundi après midi
---------------	------------	--

U15

Journée du 15 septembre 2018

D3B

SARCELLES AAS	FONTENAY FC	SARCELLES AAS responsable FONTENAY FC retrait avertissement
---------------	-------------	---

ANCIENS

Journée du 23 septembre 2018

D1

MONTIGNY OL	FRANCONVILLE FC	FRANCONVILLE FC et MONTIGNY OL retrait avertissement
-------------	-----------------	--

Président
Michel GAUDRY

Secrétaire
Jocelyne BAISNÉE



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présents : Mme SYLVESTRE (Comité).
MM. PODAN-MAVOUNZY, PEZIÈRE, SABATE, SENEAL, NDIAYE.

Excusé : M. TRAON

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2018/2019)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

INFORMATION IMPORTANTE

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

INFORMATION IMPORTANTE

La journée de Championnat Seniors D4 A/B/C/D du 09/09/2018 est reportée au 18/11/2018

INFORMATION IMPORTANTE

Report de la journée complète du 16/09/2018 des catégories U19 D1 et U19 D2 Poules A et B au 25/11/2018

INFORMATION IMPORTANTE

Les journées du 15/09/2018 et du 22/09/2018 sont respectivement reportées au 20/10/2018 et au 24/11/2018

INFORMATION IMPORTANTE

Nous vous informons que la Division U17 D4 a été supprimée. La Division U17 D3 est modifiée et comporte 4 poules. Les clubs qui étaient en U17 D4 sont en U17 D3.
Report de la journée du 16/09/2018 à une date ultérieure concernant la U17 D3 poule D

APPLICATION DE L'ARTICLE 10.4 DU DVOF

MONTMAGNY SPORT

Courriel du 15/10/2018

U15 D2 Poule B

U15 D5 Poule A

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se joueront à 16H sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

PERSAN US 03

Courriel du 14/10/2018

La Commission a fait la stricte application des articles 20.6.1 et 10.4 du RS du DVOF. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces articles

RETOUR COMMISSION DES FINANCES ART. 3.6.3 du RS DU DVOF

Suite PV de la Commission des Finances du 12/10/2018, le match N°20521611 du 14/10/2018.

En application de l'article 3.6.3 du RS du DVOF

SENIORS D4 Poule C

ASS SASSOUN 1 -1 point au classement

RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

Suite PV de la Commission Statuts et Règlements du 15/10/2018, match perdu par pénalité à l'équipe du **FC**

OSNY 1

U19 D1

Match n°20526923 du 23/09/2018

ES MARLY LA VILLE 1	3 points	2 buts
FC OSNY 1	-1 point	0 but

REMERCIEMENTS ARBITRE

- MANAA Mahdi
- DA COSTA Michael
- GONCALVES DE ARAUJO Julien
- GAUCHET Corentin
- BADIHI Nabil

CONFIRMATION DE RÉSULTAT PAR LES 2 CLUBS

FC DEUIL ENGHIEU

U17 D2 Poule A

Match n° 20548390 du 07/10/2018

FC DEUIL ENGHIEU 1 / FC SAINT LEU 95 2

FC DEUIL ENGHIEU 1	0 point	0 but
FC SAINT LEU 95 2	3 points	7 buts

AS MENU COURT

ANCIENS D4 Poule B

Match n° 20842990 du 07/10/2018

FC AUVERS ENNERY 12 / AS MENU COURT 12

FC AUVERS ENNERY 12	0 point	0 but
AS MENU COURT 12	3 points	3 buts

**AS NEUVILLE SUR OISE****U17 D3 Poule D**

Match n° 21010244 du 14/10/2018

AS NEUVILLE SUR OISE 1 / FC FONTENAY 1

FC FONTENAY 1	0 point	4 buts
AS NEUVILLE SUR OISE 1	3 points	8 buts

USM BRUYÈRES BERNES**U15 D3 Poule A**

Match n° 20536047 du 29/09/2018

USM BRUYERES BERNES 1 / EMMB 1

EMMB 1	0 point	0 but
USM BRUYERES BERNES 1	3 points	8 buts

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DE RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

Challenge Edmond Raulet Lundi Soir

Match n° 20547563 du 24/09/2018

JS VILLIERS LE BEL 1 / FC OSNY 1

Challenge Edmond Raulet Lundi Soir

Match n° 20547567 du 24/09/2018

FC CERGY PONTOISE 1 / AS COURDIMANCHE 1

VETERANS + 45 ans Poule C

Match n° 20548010 du 23/09/2018

AS VEXIN 15 / FC SAM 15

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 20546802 du 16/09/2018

FC PARISIS 13 / FC AUVERS ENNERY 11

ANCIENS D4 Poule B

Match n° 20842983 du 23/09/2018

ESSG 11 / FC AUVERS ENNERY 12

U17 D1

Match n° 20548293 du 23/09/2018

FC ECOUEN 1 / FC CERGY PONTOISE 2

U17 D3 Poule C

Match n° 20548737 du 16/09/2018

FC DOMONT 1 / FC AUVERS ENNERY 1

U17 D3 Poule C

Match n° 20548739 du 16/09/2018

FC OSNY 1 / US EZANVILLE ECOUEN 1

U17 D3 Poule C

Match n° 20548740 du 16/09/2018

FC DEUIL ENGHIEU 2 / ENT BEAUMONT MOURS 1

U15 D4 Poule B

Match n° 20536606 du 22/09/2018

FC ARGENTEUIL 3 / AVENIR SURVILLIERS 1

SENIORS D4 Poule D

Match n° 20879777 du 07/10/2018
AC PARMAIN 1 / US MONSOULT BAILLET 2

SENIORS D4 Poule D

Match n° 20879760 du 14/10/2018
FC MONTMORENCY 2 / US MONTSOULT BAILLET 2

COURRIERS DES CLUBS**FC DEUIL ENGHIEU**

Courriel du 15/10/2018

SENIORS D3 Poule B

Match n°20517976 du 11/11/2018
FC DEUIL ENGHIEU 2 / FU FOSSES 1

La Commission ne peut traiter votre demande. Manque arrêté municipal pour fermeture des installations

OL MONTIGNY

Courriel du 09/10/2018

La Commission ne peut répondre à votre demande. Veuillez contacter vos adversaires et faire ces inversions de rencontre via FootClubs

ES SAINT PRIX

Courriel du 16/10/2018

CRITERIUM + 55 ans

Match n°21011089 du 21/10/2018
ENTENTE SAINT PRIX EAUBONNE 20 / ECOUEN 20

Le match se déroulera le 21/11/2018 0 20 heures

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

TERRAINS - DATES – HEURES**ASSOA**

Courriel du 16/10/2018

U17 D3 Poule B

Match n°20548653 du 21/10/2018
ASSOA 3 / ES FRETTOISE 1

Suite motif invoqué (2 matches à la même heure, même terrain), la Commission décide match à jouer à 15H30

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

TERRAINS - DATES – HEURES VIA FOOTCLUBS**ASC BELLOY ST MARTIN**

Courriel du 11/10/2018

ANCIENS D4 Poule A

Match n°20842876 du 18/11/2018
AS BELLOY SAINT MARTIN 11 / FU FOSSES 12

Nouvelle installation : stade Raymond Fosset à Saint Martin du Tertre

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

AS COURDIMANCHE

Courriel du 15/10/2018

VETERANS + 45 ans Poule C

Match n°20548045 du 02/12/2018
ENT COURDIMANCHE MENU COURT 15 / ACS CORMEILLES 15

Nouvelle installation : stade Georges Gallois 1 à Menucourt

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires



AS COURDIMANCHE

Courriel du 12/10/2018

VETERANS + 45 ans Poule C

Match n°20548031 du 18/11/2018

ENT COURDIMANCHE MENU COURT 15 / FC SAM 15

Nouvelle installation : Complexe Sportif Sainte Appolline à Courdimanche

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

RC GONESSE

Courriel du 14/10/2018

CDM D1

Match n°20562606 du 20/01/2019

OL ADAMOIS 5 / RC GONESSE 5

Inversion de rencontre

Le match FC GONESSE 5 / OL ADAMOIS 5 se déroulera le 03/02/2019 au stade Eugène Cognevaut 3 à Gonesse

Accord de la Commission

Accord des 2 clubs

RC GONESSE

Courriel du 14/10/2018

CDM D1

Match n°220562672 du 26/05/2019

OL ADAMOIS 5 / RC GONESSE 5

Inversion de rencontre

Le match FC GONESSE 5 / OL ADAMOIS 5 se déroulera le 26/05/2019 au stade Philippe Grante 1 à L'Isle Adam

Accord de la Commission

Accord des 2 clubs

RC GONESSE

Courriel du 15/10/2018

CDM D1

Match n°20562620 du 03/02/2019

RC GONESSE 5 / CSM EAUBONNE 5

Suite motif évoqué (3 matches pour 2 terrains même jour même heure), le match se déroulera le 03/03/2019

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

FC SAINT LEU 95

Courriel du 16/10/2018

U17 D3 Poule D

Match n°21010256 du 21/10/2018

FC SAINT LEU 95 3 / FCM VAUREAL 1

Nouvelle installation : Stade Municipal Terrain les Andrésis 2 (synthétique)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

JS VILLIERS LE BEL

Courriel du 11/10/2018

U17 D3 Poule D

Match n°20546157 du 01/11/2018

Pour prendre en compte votre demande de report de match, merci de faire parvenir à la COC l'arrêté municipal concernant la fermeture de vos installations ainsi que la liste des matchs concernés par cette fermeture

MATCHES A JOUER

28/10/2018

VETERANS + 45 ans

Match n° 20547996

FCM GARGES 15 / FC SOISY ANDILLY MARGENCY 15

CRITERIUM + 55 ans

Match n° 21011078

EMMB ERAGNY 21 / FC PARISIS 20

01/11/2018

U19 D1

Match n° 20526917

FC ARGENTEUIL 1 / AS ERMONT 1

U19 D1

Match n° 20526916

FC SAM 1 / ES MARLY LA VILLE 1

U19 D2 Poule A

Match n° 20532360

FC MENU COURT / USO BEZONS

U19 D2 Poule B

Match n° 20546137

PORTUGAIS PERSAN 11 / EMMB 12

11/11/2018

U17 D3 Poule A

Match n°20548557

FU FOSSES 1 / FC GROSLAY 1

U17 D3 Poule B

Match n°20548658

JS VILLIERS LE BEL 1 / FC CERGY PONTOISE 3

U17 D3 Poule C

Match n°20548737

FC DOMONT 1 / FC AUVERS ENNERY 1

U17 D3 Poule C

Match n°20548739

FC OSNY 1 / US EZANVILLE ECOUEN 1

U17 D3 Poule C

Match n°20548740

FC DEUIL ENGHEN 2 / EMMB 1

SENIORS D4 Poule B

Match n°20521480

FC BONNEUIL 2 / FC AUVERS ENNERY 2

VETERANS + 45 ans Poule C

Match n°20547995

FC CHAMPAGNE 95 15 / COSMO TAVERNY 15

CDM D2 Poule A

Match n°20844447

PORTUGAIS CERGY 6 / JS VILLIERS LE BEL 5



21/11/2018

CRITERIUM + 55 ans

Match n°21011089

ENTENTE SAINT PRIX EAUBONNE 20 / ECOUEN 20

03/03/2019

CDM D1

Match n°20562620

RC GONESSE 5 / CSM EAUBONNE 5

1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE**AS BEAUCHAMP****U17 D3 Poule B**

Match n° 20548641 du 14/10/2018

CSM EAUBONNE 1 / AS BEAUCHAMP 1

AS BEAUCHAMP 1 **amende 24 €**

AS BEAUCHAMP 1	-1 point	0 but
CSM EAUBONNE 1	3 points	5 buts

FC DOMONT**U17 D3 Poule C**

Match n° 20548733 du 14/10/2018

USM BRUYERES BERNES 1 / FC DOMONT 1

FC DOMONT 1 **amende 24 €**

FC DOMONT 1	-1 point	0 but
USM BRUYERES BERNES	3 points	5 buts

CSM EAUBONNE**U15 D5 Poule B**

Match n° 20978570 du 13/10/2018

FU FOSSES 1 / CSM EAUBONNE 3

CSM EAUBONNE 3 **amende 24 €**

CSM EAUBONNE 3	-1 point	0 but
FU FOSSES 1	3 points	5 buts

2^{ème} FORFAIT SANS AMENDE**UF FOSSES****U19 D3 Poule A**

Match n° 20984593 du 14/10/2018

FU FOSSES 1 / FC MONTMORENCY 1

FU FOSSES 1	-1 point	0 but
FC MONTMORENCY 1	3 points	5 buts

2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

JS PONTOISIENNE

CDM D2 Poule A

Match n° 20844445 du 14/10/2018
EMMB 5 / JS PONTOISIENNE 5

JS PONTOISIENNE 5 **amende 37.50 €**

JS PONTOISIENNE 5	-1 point	0 but
EMMB 5	3 points	5 buts

AS ÉCLAIR DE PUISEUX

SENIORS D4 Poule D

Match n° 20879778 du 07/10/2018
US EZANVILLE ECOUEN 3 / ECLAIR DE PUISEUX 2

ECLAIR DE PUISEUX 2 **amende 27.50 €**

ECLAIR DE PUISEUX 2	-1 point	0 but
US EZANVILLE ECOUEN 3	3 points	5 buts

3^{ème} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

UF FOSSES

U19 D3 Poule A

Match n° 20984600 du 21/10/2018
FU FOSSES 1 / ENT VIARMES BELLOY 1

FU FOSSES 1	-1 point	0 but
ENT VIARMES BELLOY 1	3 points	5 buts

FORFAIT GÉNÉRAL

UF FOSSES

U19 D3 Poule A

Amende 57€

ES FRETTOISE

U17 D3 Poule B

Amende 57€

SASSOUN

SENIORS D4 Poule C

Amende 57€

AV. SURVILLIERS

U17 D3 Poule B

Amende 57€

Secrétaire de Séance
M. SENEAL

Président de Séance
MME SYLVESTRE



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présents : MME CYPRIEN
MM. LACOUR- LIBERT - MAILLET - VINTAM.

Excusés : M. DALLE.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 15 ans (U15) 15H00
- 17 ans (U17) 14H30
- 19 ans (U19) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines 15H00

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 15 ans (U15) 13H00
- 17 ans (U17) 12H30
- 19 ans (U19) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

INFORMATIONS IMPORTANTES

**VOUS AVEZ L'OBLIGATION D'UTILISER LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE
SAUF POUR LES CATEGORIES ANCIENS PLUS DE 45 ANS ET LE LUNDI SOIR.**

APPEL DE FEUILLES DE MATCHES ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

RAPPEL

Appels à feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL SENIORS 1 CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

1^{er} TOUR du 30 SEPTEMBRE A 14H30

Rencontre BRUYÈRES BERNES U.S.M. / SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

Suite décision de la Commission de Discipline le club de BRUYÈRES BERNES U.S.M. est qualifié pour la suite de la compétition.

Rencontre PONTOISIENNE J.S. / FONTENAY F.C.

Courriel du 02/10/2018 de PONTOISIENNE J.S.

ANNULATION D'AMENDE suite à forfait

L'amende du forfait n'avait pas été saisie sur le compte-club car la rencontre a eu lieu le 30 septembre 2018.

COUPE DU VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL SENIORS 1 CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

2^{ÈME} TOUR du 28 OCTOBRE 2018 A 14H30

F2000	CLUB	N° REF.	F2000	CLUB	N° REF.
14	DEUIL ENGHIEU F.C.	241	18	ERAGNY A.S.E.F.C.	311
8	BOUFFEMONT A.C.F.	141	50	LE THILLAY E.S.M.	511
39	PARMAIN A.C.	701	20	EZANVILLE ECOUEN U.S.	351
42	ROISSY EN FRANCE U.S.	821	15	EAUBONNE C.S.M.	271
6	BEAUCHAMP A.S.	71	24	FRETTOISE E.S.	411
48	SAINT PRIX E.S.	861	35	MONTSOULT BAILLET U.S.	651
51	VAUREAL F.C.M.	981	32	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT.	601
5	AUVERS-ENNERY F.C.	61	21	FONTENAY F.C.	361
7	BEZONS U.S.O.	111	54	VILLIERS LE BEL J.S.	1021
36	NEUVILLE A.S.	671	9	BRUYERES BERNES U.S.M.	151
11	CHAMPAGNE 95 S.F.C.	181	31	MENUCOURT A.S.	591
19	ERMONT A.S.	321	26	GONESSE R.C.	441
4	ARNOUVILLE F.A.S.	31	22	FOSES F.U.	371
2	ARGENTEUIL F.C.	21	53	VIARMES ASNIERES OL.	1011
41	PRESLES U.S.L.F.	791	34	MONTMORENCY F.C.	641
		0			0

Rencontre ACF BOUFFEMONT / ESM LE THILLAY

A cause des matches remis de championnat le même jour, cette rencontre se disputera le jeudi 1/11/2018 à 20h00

Rencontre USO BEZONS / JS VILLIERS LE BEL

A cause des matches remis de championnat le même jour, cette rencontre se disputera le jeudi 1/11/2018 à 20h00

Rencontre USL PRESLES / FC MONTMORENCY

A cause des matches remis de championnat le même jour, cette rencontre se disputera le jeudi 1/11/2018 à 20h00



COUPE DU COMITÉ SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

1^{ER} TOUR du 28 OCTOBRE 2018 A 14H30

F2000	CLUB	° REF	F2000	CLUB	° REF
15	COURDIMANCHE A.S. 2	232	29	FRANCONVILLE F.C. 2	402
5	ARRONVILLE F.C. 2	42	40	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 2	602
42	MONTMORENCY F.C. 2	642	25	ERMONT A.S. 2	322
49	ROISSY EN FRANCE U.S. 2	822	58	SAINT PRIX E.S. 2	862
0	LE THILLAY E.S.M. 2	512	1	ADAMOIS OL. 2	12
51	SARCELLES A.A.S. 3	883	4	ARNOUVILLE F.A.S. 2	32
9	BONNEUIL EN FRANCE F.C. 2	132	19	ECOUEEN F.C. 2	292
0	FOSSÉS F.U. 2	372	20	ENT. BEAUMONT-MOURS 2	82
30	FRETTOISE E.S. 2	412	46	PERSAN 03 U.S. 2	712
26	EZANVILLE ECOUEEN U.S. 2	352	39	MENUCOURT A.S. 2	592
10	BRUYERES BERNES U.S.M. 2	152	27	EZANVILLE ECOUEEN U.S. 3	353
2	ARGENTEUIL F.C. 2	22	54	SAINT BRICE F.C. 2	832
28	FONTENAY F.C. 2	362	24	ERMONT A.S. 3	323
16	DEUIL ENGHEN F.C. 2	242	11	CERGY PONTOISE F.C. 3	163
13	COSMO TAVERNY 2	222	44	OSNY F.C. 2	682
12	CORMEILLAIS A.C.S. 2	212	14	COSMO TAVERNY 3	223
31	G.A.F.E.P. PB 2	422	62	VILLIERS LE BEL J.S. 2	1022
18	ECLAIR DE PUISEUX A.S. 2	282	17	DOMONT F.C. 2	252
52	CHAMPAGNE 95 S.F.C. 2	182	23	ERAGNY A.S.E.F.C. 3	313
55	SAINT LEU 95 F.C. 3	843	8	BEZONS U.S.O. 2	112
32	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2	432	61	VIARMES ASNIERES OL. 2	1012
35	GROSLAY F.C. 2	462	3	ARGENTEUIL RACING F.C. 2	962
45	PARISIS F.C. 2	722	37	MARLY LA VILLE E.S. 2	582
57	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 3	853	50	SARCELLES A.A.S. 2	882
56	SAINT LEU 95 F.C. 2	842	41	MONTIGNY OL. 2	622
48	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 2	812	6	AUVERS-ENNERY F.C. 2	62
60	VEXIN A.S. 2	1002	47	PONTOISIENNE J.S. 2	742
21	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3	873	53	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2	912
36	JOUY LE MOUTIER F.C. 2	492	38	MARLY LA VILLE E.S. 3	583
59	VAUREAL F.C.M. 2	982	34	GOUSSAINVILLE F.C. 2	762
22	ERAGNY A.S.E.F.C. 2	312	43	NEUVILLE A.S. 2	672
33	GONESSE R.C. 2	442	0	MONTSOULT BAILLET U.S. 2	652
		0		EXEMPT	
		0	7	BEAUCHAMP A.S. 2	72

COUPE DU COMITÉ ANCIENS

1^{ER} TOUR DU 28 OCTOBRE 2018 A 9H30

F2000	CLUB	N° REF.	F2000	CLUB	N° REF.
33	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 12	912a	34	SAINT BRICE F.C. 12	832a
30	PARISIS F.C. 13	723a	27	MONTSOULT BAILLET U.S. 12	652a
8	COURDIMANCHE A.S. 12	232a	11	ENT. BEAUMONT-MOURS 12	82a
32	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 12	812a	37	LE THILLAY E.S.M. 12	512a
9	DEUIL ENGHEN F.C. 12	242a	16	GONESSE R.C. 12	442a
20	MARLY LA VILLE E.S. 12	582a	17	GOUSSAINVILLE F.C. 12	452a
4	BEZONS U.S.O. 12	112a	26	MONTMAGNY SP. 12	632a
18	GROSLAY F.C. 12	462a	29	OSNY F.C. 12	682a
22	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 12	602a	6	CERGY PONTOISE F.C. 12	162a
38	VILLIERS LE BEL J.S. 12	1022a	25	MONTIGNY OL. 12	622a
15	FRANCONVILLE F.C. 12	402a	36	SAINT PRIX E.S. 12	862a
2	BEAUCHAMP A.S. 12	72a	28	NEUVILLE A.S. 12	672a
1	AUVERS-ENNERY F.C. 12	62a	24	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 14	604a
23	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 13	603a	13	FONTENAY F.C. 12	362a
10	ECOUEN F.C. 12	292a	5	BOUFFEMONT A.C.F. 12	142a
21	MENUCOURT A.S. 12	592a	7	COSMO TAVERNY 12	222a
35	SAINT LEU 95 F.C. 12	842a	14	FOSSÉS F.U. 12	372a
		0			0

**COUPE DU VAL D'OISE-CRÉDIT MUTUEL – U17 ANS**2^{ÈME} TOUR DU 28 OCTOBRE 2018 A 15H00

F2000	CLUB	N° REF.	F2000	CLUB	N° REF.
10	EAUBONNE C.S.M.	271	20	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT.	601
27	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	911	13	ERAGNY A.S.E.F.C.	311
17	GOUSSAINVILLE F.C.	451	5	BRUYERES BERNES U.S.M.	151
15	FRANCONVILLE F.C.	401	21	MONTSOULT BAILLET U.S.	651
28	SAINT BRICE F.C.	831	14	ERMONT A.S.	321
11	ECOUEN F.C.	291	3	ARGENTEUIL RACING F.C.	961
1	ADAMOIS OL.	11	18	GROSLAY F.C.	461
8	COSMO TAVERNY	221	4	BEZONS U.S.O.	111
31	SAINT PRIX E.S.	861	19	MAGNY EN VEXIN U.S.C.	561
24	PARISIS F.C.	721	7	CORMEILLAIS A.C.S.	211
29	SAINT LEU 95 F.C.	841	25	ROISSY EN FRANCE U.S.	821
9	DEUIL ENGHIEU F.C.	241	22	NEUVILLE A.S.	671
23	OSNY F.C.	681	16	GARGES LES GONESSE F.C.M.	431
		0		EXEMPT TIRAGE	ext
		0	2	ARGENTEUIL F.C.	21
		0			0

COUPE DU COMITÉ – U17 ANS

CADRAGE DU 28 OCTOBRE 2018 A 15H00

F2000	CLUB	N° REF.	F2000	CLUB	N° REF.
0	SAINT PRIX E.S. 2	862	10	COURDIMANCHE A.S. 2	232
16	GOUSSAINVILLE F.C. 2	452	9	CORMEILLAIS A.C.S. 3	213
19	SARCELLES A.A.S. 3	883	1	ADAMOIS OL. 2	12
0	DEUIL ENGHIEU F.C. 2	242	5	BEZONS U.S.O. 2	112
20	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2	912	22	SAINT LEU 95 F.C. 2	842
4	ARGENTEUIL RACING F.C. 2	962	18	SARCELLES A.A.S. 2	882
15	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2	432	3	ARGENTEUIL F.C. 2	22
6	CERGY PONTOISE F.C. 3	163	12	ERAGNY A.S.E.F.C. 2	312
		0			0

Exempts tirage :

FC CERGY PONTOISE 2 – ACS CORMEILLAS 2 – FC ECOUEN 2 – FC FRANCONVILLE 2 FC ST BRICE 2 – FC ST LEU 3 – AS ST OUEN L'AUMONE 3 – JS VILLIERS LE BEL 2

COUPE DU VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL +45 ANS

1^{ER} TOUR DU 30 SEPTEMBRE 2018 A 9H30

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 15	875A	523266	GROSLAY F.C. 15	465A	
1	549307	COSMO TAVERNY 15	225A	519039	ENT. EAUBONNE-ST PRIX 15	1165A	
	580487	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 15	605A	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M. 15	435A	
2	551988	CERGY PONTOISE F.C. 15	165A	500686	MAGNY EN VEXIN U.S.C. 15	565A	
	533517	JOUY LE MOUTIER F.C. 15	495A	519763	LE THILLAY E.S.M. 15	515A	
	518657	ENT. BOISSY-CORMEILLES EN VEXIN CHARS 15	1095A	528672	ECOUEEN F.C. 15	295A	
	529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C. 15	95A	581364	GOUSSAINVILLE FC 15	0	
	530273	PARMAIN A.C. 15	705A	511000	ERAGNY A.S.E.F.C. 15	315A	
	500578	FRANCONVILLE F.C. 15	405A	509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 15	915A	
	545913	ENT. COURDIMANCHE-MENUCOURT 15	1105A	542402	FOSSÉS FU 15	0	
	500575	CORMEILLAIS A.C.S. 15	215A	500611	BEAUCHAMP AS 15	0	
	549934	CONFLANS FC 15	0	512259	MONTIGNY OL. 15	625A	
	590322	CHAUMONTEL LUZARCHES A.S. 15	195A	549968	SAINT LEU 95 F.C. 15	845A	
	519844	OSNY F.C. 15	685A	563529	VEXIN A.S. 15	1005A	
	500712	EZANVILLE ECOUEEN U.S. 15	355A	540630	ADAMOIS OL 15	0	
	517377	MONTMAGNY SP. 15	635A	525937	G.A.F.E.P. PB 15	425A	
	500681	VIARMES ASNIERES OL. 15	1015A	554313	CHAMPAGNE 95 SFC 15	0	
				0	EXEMPT TIRAGE	EXT	
				580489	PARISIS F.C. 15	725A	
			0			0	

Rencontre CONFLANS FC 15 / MONTIGNY LES CORMEILLES OL. 15

Modification de date

La commission fixe cette rencontre au 28/10/2018 à 9h30

**COUPE DU VAL D'OISE-CRÉDIT MUTUEL – U15 ANS****1^{ER} TOUR DU 06 OCTOBRE 2018 A 15H00**

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	538505	VAUREAL F.C.M.	981	549561	DEUIL ENGHEN F.C.	241	
	519616	MARLY LA VILLE E.S.	581	507986	SANT PRIX E.S.	861	
	550582	VILLIERS LE BEL J.S.	1021	581840	ENT. BEAUMONT-MOURS	81	
	540630	ADAMOIS OL.	11	531088	NEUVILLE A.S.	671	
	513926	DOMONT F.C.	251	500611	BEAUCHAMP A.S.	71	
	518652	PRESLES U.S.L.F.	791	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	431	
	527726	FONTENAY F.C.	361	580489	PARISIS F.C.	721	
	500565	SURVILLIERS AV.	921	517377	MONTMAGNY SP.	631	
	546116	MONTMORENCY F.C.	641	500681	ENT. VIARMES-CHAUMONTEL-LUZARCHES-BELLOY	1211	
	563529	VEXIN A.S.	1001	530279	BEZONS U.S.O.	111	
	525937	G.AF.E.P. PB	421	510506	GONESSE R.C.	441	
	515375	FRETTOISE E.S.	411	533517	JOUY LE MOUTIER F.C.	491	
	511509	ROISSY EN France	1181	527755	MENUCOURT A.S.	591	
	551390	ERMONT A.S.	321	500575	CORMEILLAIS A.C.S.	211	
	509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	911	528672	ENT ECOUEN BOUFFEMONT	291	
	542402	FOSSÉS F.U.	371	511000	ERAGNY A.S.E.F.C.	311	
	523266	GROSLAY F.C.	461	522868	MONTSOULT BAILLET U.S.	651	
	551734	ECLAIR DE PUISEUX A.S.	281	527269	SANT BRICE F.C.	831	
	549968	SANT LEU 95 F.C.	841	512259	MONTIGNY OL.	621	
	524664	BRUYERES BERNES U.S.M.	151	545913	COURDIMANCHE A.S.	231	
	581364	GOUSSANVILLE F.C.	451	500686	MAGNY EN VEXIN U.S.C.	561	
	519039	EAUBONNE C.S.M.	271	519844	OSNY F.C.	681	
	522689	ARNOUVILLE F.A.S.	31	550638	PERSAN 03 U.S.	711	
	550783	PONTOISIENNE J.S.	741	500578	FRANCONVILLE F.C.	401	
	510501	AUVERS-ENNERY F.C.	61	580487	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT.	601	
	500712	ENT EZANVILLE ECOUEN	0	551444	ARGENTEUIL F.C.	21	

Rencontre VILLIERS LE BEL J.S. / ENTENTE BEAUMONT MOURS

Courriel du 05/10/2018 de VILLIERS LE BEL J.S.

Modification de date

La commission fixe cette rencontre au MERCREDI 24 OCTOBRE à 18h00

Rencontre SURVILLIERS AVENIR / MONTMAGNY SPORTS**2^{ème} RAPPEL DE FEUILLE DE MATCH ET RESULTAT**

Amende de 32 Euros au club de SURVILLIERS AVENIR

COUPE DU COMITÉ DU VAL D'OISE - U15 ANS

1^{ER} TOUR DU 06 OCTOBRE 2018 A 15H00

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	549307	COSMO TAVERNY 3	223	500686	MAGNY EN VEXIN U.S.C. 2	562	
	550582	VILLIERS LE BEL J.S. 2	1022	518488	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 2	852	
	509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2	912	527755	MENUCOURT A.S. 2	592	
	522689	ARNOUVILLE F A.S. 2	32	551988	CERGY PONTOISE F.C. 5	165	
	500575	CORMEILLAIS A.C.S. 2	212	500575	CORMEILLAIS A.C.S. 3	213	
	538505	VAUREAL F.C.M. 2	982	511000	ERAGNY A.S.E.F.C. 2	312	
	530279	BEZONS U.S.O. 2	112	581364	GOUSSAINVILLE F.C. 2	452	
	517377	MONTMAGNY SP. 2	632	551390	ERMONT A.S. 2	322	
	551988	CERGY PONTOISE F.C. 2	162	500578	FRANCONVILLE F.C. 3	403	
	527269	SAINT BRICE F.C. 2	832	519616	ENT MARLY PUISEUX LOUVRES 2	0	
	540630	ADAMOIS OL. 3	13	528672	ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2	0	
	551988	CERGY PONTOISE F.C. 3	163	540630	ADAMOIS OL. 2	12	
	527269	SAINT BRICE F.C. 3	833	550638	PERSAN 03 U.S. 2	712	
	549561	DEUIL ENGHEN F.C. 2	242	590534	ARGENTEUIL RACING F.C. 3	963	
	519039	EAUBONNE C.S.M. 2	272	551444	ARGENTEUIL F.C. 2	22	
	590534	ARGENTEUIL RACING F.C. 2	962	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M. 3	433	
	549307	COSMO TAVERNY 2	222	500695	SARCELLES A.A.S. 3	883	
	549968	SAINT LEU 95 F.C. 2	842	507986	SAINT PRIX E.S. 2	862	
	500695	SARCELLES A.A.S. 4	884	551988	CERGY PONTOISE F.C. 4	164	
	546116	MONTMORENCY F.C. 2	642	533517	JOUY LE MOUTIER F.C. 2	492	
	500578	FRANCONVILLE F.C. 2	402	549968	SAINT LEU 95 F.C. 3	843	
	518488	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 3	853	519844	OSNY F.C. 2	682	
	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M. 2	432	580489	PARISIS F.C. 2	722	
	512259	MONTIGNY OL. 2	622	510506	GONESSE R.C. 2	442	
	581364	GOUSSAINVILLE F.C. 3	453	551444	ARGENTEUIL F.C. 3	23	
	545913	COURDIMANCHE A.S. 2	232	527269	SAINT BRICE F.C. 4	834	
	517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 3	873	519039	EAUBONNE C.S.M. 3	273	
			0	0	EXEMPT TIRAGE	EXT	
				511509	ROISSY EN FRANCE U.S. 2	822	

Rencontre FRANCONVILLE F.C. 2 / SAINT LEU 95 F.C. 3

Courriel du 08/10/2018 de FRANCONVILLE F.C.

Modification de date

Accord des deux clubs

Cette rencontre se déroulera le SAMEDI 20 OCTOBRE à 15h00

Rencontre VILLIERS LE BEL J.S. 2 / SAINT OUEN L'AUMONE A.S.2

Courriel du 05/10/2018 de VILLIERS LE BEL J.S.

Modification de date

La commission fixe cette rencontre au SAMEDI 20 OCTOBRE

Président de séance : M. VINTAM

Secrétaire de séance : M. MAILLET



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Melle Bastos – Mme Escroignard
MM. Diaz – Senecal.

Assistent : MM. Le Nagard (Comité) – Allard (Cdfa)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

COURRIERS DES CLUBS

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 08.10. 2018

Pris note de votre demande concernant les plateaux U8 & U9

LE THILLAY ESM : Mail du 09.10. 2018

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes sur les plateaux U6/U7. La commission vous demande de vous reporter à l'information transmise par le DVOF vendredi 12.10.18

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 09.10. 2018

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes sur les plateaux U6/U7. La commission vous demande de vous reporter à l'information transmise par le DVOF vendredi 12.10.18

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 09.10. 2018

Pris note de la désignation de votre éducateur U13 Avenir : Mr Jamal BELOUAHRANI.
Malheureusement la commission vous informe qu'il ne remplit pas les obligations demandées.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 10.10. 2018

Pris note de vos remarques sur l'expérimentation du plateau U8/U9

MONTMORENCY FC : Mail du 10.10. 2018

Pris note de vos horaires d'ouverture de vos installations

PRELSES USL : Mail du 26.09. 2018

Pris note du forfait général de votre équipe U12/U13 après parution des calendriers

PARISIS FC : Mail du 11.10.2018

Pris note de vos remarques sur l'impossibilité au club de PUISEUX LOUVRES FC pour le critérium U12/U13

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 10.10. 2018

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur le plateau U6/U7 du 13 octobre 2018

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 10.10. 2018

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U10/U11. Celle-ci sera intégrée pour la 2^{ème} phase

CHAUMONTEL LUZARCHE AS : Mail du 10.10.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U8. Celle-ci sera intégrée sur les plateaux après les vacances scolaires de Noël. La commission modifiera les engagements d'équipes sur les plateaux après chaque vacance scolaires.

ENTENTE CHARS/CORM. BOISSY/ARRONVILLE : Mail du 11 10 18

Après vérification la commission s'excuse de cet oubli suite aux différentes modifications

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 11.10. 2018

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur le critérium U12/U13 du 13.10.18 à ST LEU FC

ENTENTE MMB : Mail du 12.10. 2018

Pris note du forfait avisé d'une équipe U7 sur le centre n° 1 à AUVERS ENNERY FC le 13.10.18

ECOUEEN FC : Mail du 14.10. 2018

Pris note de votre remarque sur la mise à jour du calendrier. La commission transmet au secrétariat

PONTOISIENNE JS : Mail du 13.10. 2018

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 13.10.18 à FOSSES UF

FRANCONVILLE : Mail du 15.10.2018

Pris note de la modification de votre éducateur responsable de l'équipe U13 Avenir : Mr Gilles COQUAUD

MONSOULT BAILLET US : Mail du 15.10. 2018

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U7 et 1 équipe en U9. La commission modifiera les engagements d'équipes sur les plateaux après chaque vacance scolaires.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 15 10 18

Pris note de vos remarques sur vos rencontres de critérium U10/U11 du 13 10 18 à ST LEU FC. La commission vous demande de vous reporter à l'article 5 du Règlement du critérium U10/U11 disponible sur le site internet du DVOF : rubrique « Règlements ».



VILLIERS LE BEL JS : Mail du 03.10.18

Pris note de l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U12/U13 du 13.10.18 contre ENTENTE SSG.
La commission reporte ces rencontres au 26.01.2019

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 10.10.18

Pris note de l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U12/U13 du 13.10.18 contre PARISIS FC
La commission reporte ces rencontres au 12.01.2019

U6 / U7 & U8 / U9

La commission demande aux clubs suivants de lui proposer des dates pour **Lundi 22 Octobre 2018** pour recevoir des plateaux vu leur nombre d'équipes jouant en critérium U10/U11.

- BEZONS USO
- ENTENTE SSG
- ERAGNY AS
- GONESSE RC
- PARISIS FC
- SOISY AM FC

ENGAGEMENTS CLUBS SUR PLATEAUX U8 / U9

La commission demande aux clubs suivants d'engager des équipes également en niveau 2 sur les plateaux U8/U9, sinon leurs équipes du niveau 1 seront reversées en niveau 2. Les clubs ne peuvent pas avoir uniquement des équipes en niveau 1 ;

- ARGENTEUIL RFC
- COSMO TAVERNY
- DEUIL ENGHEN FC
- EAUBONNE CSM
- ERMONT AS
- FOSSES UF
- GONESSE RC
- OSNY FC
- PUISEUX LOUVRES FC
- ST OUVEN L'AUMONE AS
- SARCELLES AAS
- VEXIN AS

ÉQUIPES U6 / U7

La commission demande aux clubs de FRANCONVILLE FC et d'OSNY FC de préciser le nom et téléphone de l'éducateur responsable de leur catégorie U6/U7. En effet le même éducateur est désigné comme responsable de leur catégorie U6/U7 et il paraît difficile pour un même éducateur d'être présent avec ses équipes sur des centres différents.

MATCHES REMIS

U12 / U13

Samedi 12 Janvier 2019

PUISEUX LOUVRES FC : Matches n° 21026418 et 21026452 contre PARISIS FC

Samedi 26 Janvier 2019

VILLIERS LE BEL JS : Matches n° 21027233 - 21027278 – 21027323 & 210277368 contre ENTENTE SSG

FESTIVAL FOOT U13

1^{er} TOUR - SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 8 Décembre 2018.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à compter du Vendredi 12 Octobre 2018.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 / U12F (2007), les U13 / U13F (2006)
 - Trois U11 / U11F (2008) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
 - Sont autorisées les joueuses U14F (2005)
- 4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 2 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 **SOISY AM FC**

VIARMES ASNIERES OL 1 - SOISY AM FC 3 - ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 3

Centre n° 2 **GROSLAY FC**

GROSLAY FC 2 - ECOUEN FC 1 - MONTIGNY OL 1 - FOSSES UF 1

Centre n° 3 **CERGY FC (centre modifié)**

OSNY FC 2 - ARNOUVILLE FAS 2 - CERGY PONTOISE FC 4 - CERGY PONTOISE FC 5

Centre n° 4 **SARCELLES AAS**

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 2 - ARGENTEUIL FC 1 - ST BRICE FC 3

Centre n° 5 **GOUSSAINVILLE FC**

GOUSSAINVILLE FC 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - ERAGNY AS 2 - GONESSE RC 2

Centre n° 6 **BELLOY ASC (centre modifié)**

BELLOY ASC 1 - ERAGNY AS 1 - FRANCONVILLE FC 3 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 7 **MENUCOURT AS**

MENUCOURT AS 2 - ERMONT AS 1 - GROSLAY FC 1 – **SURVILLIERS 1**

**Centre n° 8 VAURÉAL FCM**

VAUREAL FCM 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ST LEU FC 2 - PONTOISIENNE JS 1

Centre n° 9 CHAMPAGNE FC (centre modifié)

ST LEU FC 3 – CHAMPAGNE FC 1 - GONESSE RC 3 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 10 VILLIERS LE BEL JS

VILLIERS JS 2 - VILLIERS JS 4 - MAGNY FC 1 - MENU COURT AS 1

Centre n° 11 GARGES FCM

ADAMOIS OL 1 - ST BRICE FC 2 - GARGES FCM 1 - PARISIS FC 1

Centre n° 12 BEAUCHAMP AS

BEAUCHAMP AS 1 - EAUBONNE CSM 2 - MARLY ES 1 - FRANCONVILLE 4

Centre n° 13 BEZONS USO

BEZONS USO 2 - GARGES FCM 2 - ST OUEN AS 2 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 14 PERSAN US

PERSAN US 1 - ENTENTE MMB 1 - ADAMOIS OL 2 - CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 15 JOUY LE MOUTIER FC

VILLIERS JS 3 - VILLIERS JS 1 - JOUY FC 1 - COSMO TAVERNY 2

Centre n° 16 ENTENTE BEAUMONT MOURS

ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - ST OUEN AS 1 - JOUY FC 2 - MONTMAGNY SPORT 1

Centre n° 17 FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 5 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ROISSY US 1

Centre n° 18 PARISIS FC

PARISIS FC 2 - FRETTOISE ES 1 - MONTMAGNY SPORT 2 – BEZONS USO 1

Centre n° 19 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 3 – SOISY AM FC 2 - OSNY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 2

Centre n° 20 ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 - DOMONT FC 1 - CERGY PONTOISE FC 3 - CERGY PONTOISE FC 2

Centre n° 21 MONTMORENCY FC

MONTMORENCY FC 2 - VEXIN AS 1 - GOUSSAINVILLE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3

Centre n° 22 ARNOUVILLE FAS

ARNOUVILLE FAS 1 - BOUFFEMONT AS 1 – ERMONT AS 2 - COURDIMANCHE AS 1

Centre n° 23 FONTENAY FC

ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 4 - FONTENAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 24 ST PRIX ES

SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 3 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - MONTSOULT BAILLET 1

Centre n° 25 DEUIL ENGHIEU FC

GAFEPB 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - SARCELLES AAS 1 - SARCELLES AAS 4

Centre n° 26 COSMO TAVERNY

DEUIL ENGHIEU FC 1 - COSMO TAVERNY 1 - ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 27 ENTENTE SSG

ST LEU FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 4

Centre n° 28 MAGNY (centre modifié)

ST PRIX ES 1 - MAGNY FC 2 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 29 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 1 - ST PRIX ES 2 - GONESSE RC 2

Centre n° 30 LE THILLAY ESM
MONTMORENCY FC 1 - VEMARS ST WITZ FC 1 - LE THILLAY ESM 1

COUPE DU COMITÉ U12

1er TOUR - SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 8 Décembre 2018.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à compter du Vendredi 12 Octobre 2018.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2007)**
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2008) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).**
- Sont autorisées les joueuses U13F (2006).**
- Les U13 (2006) ne sont pas autorisés à participer.**

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 MARLY LA VILLE ES
MARLY ES 2 - BELLOY ST MARTIN ASC 1 - VAUREAL FCM 2 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 2 FOSSES UF
GOUSSAINVILLE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - FOSSES UF 1 - LE THILLAY ESM 1

Centre n° 3 ERMONT AS
ERMONT AS 1 - ST LEU FC 3 - ERAGNY AS 2 - JOUY FC 2

Centre n° 4 PONTOISIENNE JS
PARISIS FC 1 - PONTOISIENNE JS 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 5 GONESSE RC
GONESSE RC 1 - PERSAN US 1 - SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 ECOUEN FC
AUVERS ENNERY FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - ECOUEN FC 1 - FONTENAY FC 1

Centre n° 7 ARGENTEUIL FC (centre modifié)
CERGY PONTOISE FC 5 - CERGY PONTOISE FC 2 - ST PRIX ES 1 - ARGENTEUIL FC 1



Centre n° 8 ST BRICE FC
ST BRICE FC 3 - BEZONS USO 2 - VEXIN AS 1 - ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 9 ESSG (centre modifié)
ST OUEN AS 3 - PERSAN US 2 - ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 4

Centre n° 10 ST LEU FC
ST LEU FC 1 - ARNOUVILLE FC 1 - PARISIS FC 2 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 11 ROISSY US
ROISSY US 1 - ERMONT AS 2 - CORMEILLAIS ACS 1 - FRANCONVILLE FC 1

Centre n° 12 COURDIMANCHE AS
COURDIMANCHE AS 1 - GARGES FCM 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 13 MONTMAGNY SPORTS
ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 3 - GAFEPB 1 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 14 CERGY PONTOISE FC
GONESSE RC 2 - MONTMORENCY FC 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 15 ERAGNY AS
EAUBONNE CSM 1 - ST BRICE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 4 - ERAGNY AS 1

Centre n° 16 OSNY FC
BEAUCHAMP AS 1 - ST OUEN AS 2 - OSNY FC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1

Centre n° 17 BOUFFÉMONT AS
OSNY FC 1 - SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - BOUFFÉMONT AS 1

Centre n° 18 ENTENTE MMB
ENTENTE MMB 2 - FRANCONVILLE FC 2 - ECOUEN FC 2 - GROSLAY FC 1

Centre n° 19 ARGENTEUIL RFC
ST OUEN AS 1 - SOISY AM FC 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 4

Centre n° 20 JOUY LE MOUTIER FC
MARLY ES 1 - ST BRICE FC 2 - ARNOUVILLE FAS 2 - JOUY FC 1

Centre n° 21 ADAMOIS OL
ENTENTE MMB 1 - ADAMOIS OL 1 - VILLIERS JS 3 - VILLIERS JS 2

Centre n° 22 DOMONT FC
DOMONT FC 1 - BEZONS USO 1 - GARGES FCM 2 - PUISEUX LOUVRES FC 1

Centre n° 23 BRUYÈRES BERNES USM
VAUREAL FCM 1 - ST LEU FC 2 - BRUYÈRES BERNES US M 1 - ADAMOIS OL 3

Centre n° 24 EZANVILLE US
EZANVILLE US 1 - VIARMES ASNIÈRES OL 1 - VILLIERS JS 1 - VILLIERS JS 4

Centre n° 25 MONTIGNY OL
MONTIGNY OL 1 - SOISY AM FC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 26 CORMEILLAIS ACS
CORMEILLAIS ACS 2 - MONTMAGNY SPORTS 2 - SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4

AMENDES

PRESLES USL : Forfait général équipe U12/U13 après parution des calendriers
Amende : 26€

RÉUNION D'INFORMATION

Vendredi 26 OCTOBRE 2018

RÉUNION U7 & U9

Suites aux premiers plateaux U6/U7 et U8/U9 et aux difficultés rencontrées par les clubs, la commission Foot Animation organise une Réunion d'Information **sur la mise en place des prochains plateaux U6/U7 & U8/U9 au CDOS – Maison des Comités – 106 Rue des Bussys à EAUBONNE de 19h à 21h.**

Présence obligatoire de tous les Responsables des catégories U7 & U9 accompagnés des dirigeants de chaque catégorie





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Badri – Duclos.

Assiste : M. Chéroux (Cda).

Excusés : MM. Picaut – Nianghane (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

COURRIERS CLUBS

Paris CDG: Mail du 28-09-18

La réception de votre engagement jeune est inutilisable. Veuillez transmettre le dossier d'engagement en pièce jointe de votre mail envoyé de votre messagerie officiel club.

Montmorency Futsal : Mails du 06-10-18 (Footclubs).

Pris note de votre demande d'inversion de rencontre qui fait suite à l'indisponibilité de votre gymnase pour le match de Futsal D2 poule A. Demande de modification de l'horaire du CE.
Accord des deux clubs. Accord de la commission.

Argenteuil Fc : Mails du 09-10-18

Pris note de la fermeture du gymnase le 09-10 en raison d'un mouvement de grève du personnel municipal.
Attestation municipale jointe.

Vémars St Witz Fc : Courrier du 15-10-18

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe en critérium U15.
Votre équipe sera intégré sur le prochain critérium le dimanche 11-11-18.

Les Sportifs de Garges : Mail du 15-10-18

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe en critérium U11.
Votre équipe sera intégré sur le prochain critérium le dimanche 11-11-18.

COUPE CVO FUTSAL

TOUR DE CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Semaine **45** du **05 au 11-11-2018** ou semaine **48** du **26-11 au 02-12-2018**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

Match n° 1 : Persanaise Cfj / Vauréal Afs: **le samedi 10-11-18 à 19h30**

Match n° 2 : Sannois Fce / Argenteuil Fc : **le samedi 10-11-18 à 18h00**

Match n° 3 : Ermont Futsal / Argenteuil Rfc : **le samedi 10-11-18 à 10h15**

Match n° 4 : Eaubonne Csm / Touskarot : **le samedi 10-11-18 à 20h30**

Pour la CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour

Les équipes suivantes sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Attainville Futsal – Avicenne Asc - Garges Djibson Asc 2 - Goussainville Fc – Jouy le Moutier Fc - Les Sportifs de Garges - Montmagny Asfs - Montmorency Futsal - Osny Ac – Paris CDG Futsal - Parmain Futsal As – Sport Cœur Marcouville

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Futsal D1

Match n° **20628047** du **13-10-18** : Eaubonne Csm / Les Sportifs de Garges

Match n° **20628051** du **13-10-18** : Attainville Futsal / Touskarot

**MATCH REMIS**

Futsal D2 :

Match n° **20926391** : Argenteuil Fc 1 / Paris CDG 1 le **mardi 23/10/18 à 20h15****FORMATION MODULE DÉCOUVERTE FUTSAL**

Une formation Module découverte Futsal est programmée le **Lundi 12 Novembre 2018** :
Gymnase Communal, chemin de Mesnil-Aubry à Attainville.

Le nombre minimal de participants est de 15.

Si ce nombre n'est pas atteint, la formation sera annulée.

Veuillez formuler votre inscription sur le site du DVOF.

PRATIQUE FUTSAL JEUNES

La commission propose le calendrier de pratique suivant pour la période d'Octobre à Décembre 2017.

Week-end du 20 et 21 octobre 2018 : Critérium Futsal U11 et U13**Week-end du 10 et 11 novembre 2018** : Critérium Futsal U15**Week-end du 17 et 18 novembre 2018** : Critérium Futsal U13 et Plateau U9**Week-end du 24 et 25 novembre 2018** : Critérium Futsal U11 et U15**Week-end du 01 et 02 décembre 2018** : Critérium Futsal U13**Week-end du 08 et 09 décembre 2018** : Critérium Futsal U15 et Plateau U9**Week-end du 16 et 17 décembre 2018** : Critérium Futsal U11 et U13**ENGAGEMENT FUTSAL JEUNES**

CLUBS	N° Affiliation	Cat U9	Cat U11	Cat U13	Cat U15
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343	2	2	2	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	2	2	2	2
GOUSSAINVILLE FC	581364			1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442	1	1	1	1
MONTMAGNY AS FS	850889			1	
PARIS CDG	564044				1
PERSANAISE CFJ	580869	1	1	1	1
SANNOIS FCE	550552	0	0	1	1
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	580882	0	0	0	0
VEMARS ST WITZ FC	524020				1
		6	6	9	9

CRITÉRIUM FUTSAL U15

La commission ne peut intégrer dans ces critères U15 le club suivant pour manque de licences :
Sport Cœur Marcouville

Journée N°2 - Dimanche 11 Novembre 2018			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 11 Novembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson (1 & 2) - Les Sportifs de Garges Goussainville Fc - Vémars st Witz Fc
Dimanche 11 Novembre 2018 (rendez-vous à 10h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos - Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Sannois Fce - Persanaise Cfj Attainville Futsal - Paris CDG
Journée N°3 - Dimanche 25 Novembre 2018			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 25 Novembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Sannois Fce	Gymnase Voltaire - 2 Rue des Garonnes 95110 Sannois	4	Sannois Fce - Paris CDG Garges Djibson (1 & 2)
Dimanche 25 Novembre 2018 (rendez-vous à 13h30)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès - Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges - Goussainville Fc Attainville Futsal - Paris CDG - Vémars st Witz Fc

CRITÉRIUM FUTSAL U13

La commission ne peut intégrer dans ces critères U13 le club suivant pour manque de licences :
Sport Cœur Marcouville

Journée N°1 - Dimanche 21 Octobre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet - 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	4	Goussainville Fc - Attainville Futsal (1 & 2) Sannois Fce
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc (1 & 2) - Les Sportifs de Garges Persanaise Cfj - Montmagny Asfs
Journée N°2 - Week-end des 17 et 18 Novembre 2018			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 18 Novembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Sannois Fce	Gymnase Voltaire - 2 Rue des Garonnes 95110 Sannois	5	Attainville Futsal (1 & 2) - Montmagny Asfs Sannois Fce - Les Sportifs de Garges
Dimanche 18 Novembre 2018 (rendez-vous à 10h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos - Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Goussainville Fc - Garges Djibson (1 & 2) Persanaise Cfj
Journée N°3 - Week-end des 01 et 02 Décembre 2018			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 01 Décembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal - Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1 & 2) - Garges Djibson (1 & 2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 02 Décembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet - 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	4	Goussainville Fc - Montmagny Asfs Persanaise Cfj - Sannois Fce

**CRITÉRIUM FUTSAL U11**

La commission ne peut intégrer dans ces critères U11 les clubs suivants pour manque de licences :
Sannois Fce
Sport Cœur Marcouville

Journée N°1 - Dimanche 21 Octobre 2018 (rendez-vous à 13h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès - Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges - Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson (1&2) - Persanaise Cfj
Journée N°2 - Samedi 24 Novembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges - Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson (1&2) - Persanaise Cfj
Journée N°3 - Samedi 15 Décembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Attainville Futsal	Gymnase Municipal - Chemin du Mesnil Aubry - 95570 Attainville	6	Les Sportifs de Garges - Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson (1&2) - Persanaise Cfj

PLATEAU FUTSAL U9

La commission ne peut intégrer dans ces plateaux U9 les clubs suivants pour manque de licences :
Sannois Fce
Sport Cœur Marcouville

Plateau N°1 - Samedi 17 Novembre 2018 (rendez-vous à 09h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Attainville Futsal	Gymnase Municipal - Chemin du Mesnil Aubry - 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1 & 2) - Garges Djibson (1 & 2) Les Sportifs de Garges - Persanaise Cfj
Plateau N°2 - Dimanche 09 Décembre 2018 (rendez-vous à 13h30)			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès - Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal (1 & 2) - Garges Djibson Asc (1 & 2) Les Sportifs de Garges - Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs engagés sur la pratique Futsal Jeunes d'effectuer les demandes de licences auprès de la LPIFF afin de pouvoir être intégrés sur les différents centres à venir. La commission ne validera l'engagement des équipes qu'après vérification du nombre de licences nécessaires pour chaque catégorie.

Prochaine réunion
Lundi 29 Octobre 2018
A 18h30 au DVOF

COMMISSION FÉMININES

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : Mmes BOUCHER, CAIGNARD (CD), CYPRIEN, FOUNAS, OLLIER et PIHEN ; MM. DELIGNE, JOLY et SARAGA

Assiste : Mme LE NOURS (AD)

Excusées : Mmes FLOIRAC et KERBRAT.

Absente : Mme BELAIB

ENGAGEMENTS – PHASE 1

Merci à tous les Clubs d'envoyer leurs feuilles de matchs au plus vite, afin de pouvoir définir les poules de niveau.

PLATEAU U9F - ENGAGEMENTS

Suite au premier plateau U9F du 13 Octobre 2018, la Commission souhaite proposer à tous les Clubs de choisir entre deux formules :

- Engagement d'équipes U7F (U6F et U7F) et U9F (U8F et U9F) distinctes mais qui se déplaceront toujours sur le même centre
- Engagement d'équipes U9F (U6F à U9F) uniquement

Tous les Clubs engagés en U9F recevront un mail afin de préciser leur volonté.

RAPPEL RÈGLEMENT ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes, qui seront soumises à amendes dès les premières journées suivant les vacances :

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = 7€
 - o 2^{ème} = 10€
 - o 3^{ème} = 16 + Forfait Général = 26€
- Le Forfait général de 26€ est imputé même au forfait avisé.
- Absence non excusée en U9F = 10€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non licenciée = 120€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = 80€
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) = 10€
- Non réception de la feuille de match après deux relances = 15€
- L'arbitrage à la touche doit être assuré sur tous les matchs :
 - o Joueuses remplaçantes obligatoirement en U13F
 - o Dirigeants en U11F
 - o Joueuses remplaçantes ou dirigeants en U16F à 8, U19F à 8 et Séniors F à 8.
- Les zones techniques (banc des remplaçantes et des éducateurs) en Foot à 8 sont placées à droite et à gauche du But de Foot à 11 (personne au milieu du terrain).
- Les licences sont obligatoires (l'éducateur doit se rendre au match muni de la liste avec photos Footclub ou de l'application Foot Compagnon), il en va de la responsabilité de l'éducateur de l'équipe et du Club recevant.



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

COURRIERS

FCM GARGES

Mail personnel du 10/10/18

La Commission vous informe que le forfait en U9F est non avisé car aucun mail officiel n'est parvenu au DVOF et au Club adverse avant vendredi 12h.

La Commission n'impute pas d'amende aux clubs pour cette première journée.

La Commission rappelle à tous les Clubs, seuls les courriers de la messagerie officielle sont pris en compte.

COSMO TAVERNY

Mail du 10/10/18

Nous avons bien reçu votre courrier concernant les résultats du tour de brassage des U13F à Franconville le 29/09/2018, la Commission vous remercie.

DOMONT FC

Mail du 11/10/18

U13F

Nous avons bien pris note de votre courrier concernant le retrait de votre équipe U13F.

La Commission n'impute pas d'amende pour cette phase de brassage.

GONESSE RC

Mail du 14/10/18

Critérium U19F à 8

Les rencontres se joueront à domicile à 16h30 au Stade Eugène Cognevaut à Gonesse (entrée par la rue Commandant Maurice Fourneau).

REPORT DE MATCH

GONESSE RC / PORTUGAIS DE CONFLANS

Mail du 10/10/18

U19F à 8

Match N°21057655 du 13/10/18

GONESSE RC 1 / PORTUGAIS DE CONFLANS 1

Demande de report acceptée par les deux Clubs.

La commission vous informe que la rencontre est reportée au 12/01/2019.

FORFAIT AVISÉ

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Brassage U13F

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Match du 13/10/18

2^{ème} Forfait.

VILLIERS LE BEL JS

U9F

Plateau du 13/10/18 à St Leu

1^{er} Forfait.

VILLIERS LE BEL JS

Brassage U13F

DOMONT FC 1 / VILLIERS LE BEL JS 1 / PARISIS FC 1 / BEZONS USO 1

Match du 13/10/18

2^{ème} Forfait.

VILLIERS LE BEL JS

Brassage U16F

VILLIERS LE BEL JS 1 / ST BRICE FC 1

Match du 13/10/18

3^{ème} Forfait.

FORFAIT NON AVISÉ

ENT SSG

U9F

Plateau du 13/10/18 à St Leu

1^{er} Forfait.

Pour ce premier plateau U9F, la Commission n'impute pas d'amende.

APPEL FEUILLES DE MATCHS

ERMONT AS

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

ERMONT AS 1 / ARGENTEUIL FC 1

1er appel le 15/10/18

ENT ST LEU MMB

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

ENT ST LEU MMB 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

1er appel le 09/10/18

2^{ème} appel le 15/10/18

GARGES FCM

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

GARGES FCM 1 / ST BRICE FC 1

1er appel le 09/10/18

2^{ème} appel le 15/10/18

JOUY LE MOUTIER FC

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

JOUY LE MOUTIER FC 1 / ERAGNY AS FC 1

1er appel le 09/10/18

2^{ème} appel le 15/10/18

MONTMORENCY FC

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

MONTMORENCY FC 1 / ENT SSG 1

1er appel le 09/10/18

2^{ème} appel le 15/10/18

ENT SSG

U16F Tour de Brassage

Match du 29/09/18

ENT SSG 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 1

1er appel le 15/10/18

ENT FOSSES EBM ADAMOIS

U16F Tour de Brassage

Match du 06/10/18

ENT FOSSES EBM ADAMOIS 2 / GARGES FCM 1

1er appel le 15/10/18



ERMONT AS

U16F Tour de Brassage

Match du 06/10/18

ERMONT AS 1 / GOUSSAINVILLE 1

1er appel le 15/10/18

JOUY LE MOUTIER FC

U16F Tour de Brassage

Match du 06/10/18

JOUY LE MOUTIER FC 1 / ENT SSG 2

1er appel le 15/10/18

ST BRICE FC

U16F Tour de Brassage

Match du 06/10/18

ST BRICE FC 1 / ECOUEN FC 1

1er appel le 15/10/18

GONESSE RC

U11F Tour de Brassage

Centre du 06/10/18

1er appel le 15/10/18

Prochaine réunion
Lundi 22 Octobre
2018

CDIF

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présents : MM. LETELLIER (Comité) – BROGNARA – LACOUR - PLASSART.

Excusés : MM. FARGEON - VALETTE.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatique de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.6.1.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes ou visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessous de répondre impérativement avant lundi midi, sur les raisons ayant empêché l'utilisation de la FMI.

CHAMPIONNAT

FUTSAL

Journée du 13 octobre 2018

D1

ATTAINVILLE FUTSAL C2
GARGES GIBSON ASC3
EAUBONNE CSM

TOUSKAROT FZ
ARGENTEUIL RFC
SPORTIFS DE GARGES 2

CRITÉRIUM AVENIR U12

Journée du 13 octobre 2018

A

ASSOA 4

ARGENTEUIL FC4

B

ST BRICE FC4
FRANCONVILLE FC4
DEUIL ENGHEN FC2

SARCELLES AAS4
ARGENTEUIL RFC4
GARGES FCM4



CRITÉRIUM AVENIR U13

Journée du 13 octobre 2018

	A	
ASSOA 3		ARGENTEUIL FC3
	B	
ST BRICE FC3 FRANCONVILLE FC3 DEUIL ENGHIEU FC		SARCELLES AAS3 ARGENTEUIL RFC3 GARGES FCM3

SENIORS FÉMININES

Journée du 13 octobre 2018

	D1
ASSOA VEXIN AS	JOUY LE MOUTIER FC ARGENTEUIL RFC

U15

Journée du 13 octobre 2018

	D2A	
MONTIGNY OL		GARGES FCM2
	D4A	
VAUREAL FCM2		DEUIL ENGHIEU FC2
	D4B	
ARGENTEUIL FC3		VILLIERS LE BEL JS2
	D4C	
MAGNY VEXIN FC2		VEXIN AS
	D5B	
CERGY PONTOISE FC5 ECLAIR PUIS BONNEUIL GOUSSAINVILLE FC3 FOSES FU		FRANCONVILLE FC3 MONTMORENCY FC2 ENT BEAUMONT MOURS EAUBONNE CSM3

U17

Journée du 14 octobre 2018

	D1	
CERGY PONTOISE FC		ARGENTEUIL RFC
	D2A	
MONTMORENCY FC		PARISIS FC
	D2B	
GARGES FCM2		ERAGNY FC
	D3A	
PERSAN US03		ARGENTEUIL FC2
	D3B	
VEXIN AS		VILLIERS LE BEL JS
	D3D	
NEUVILLE/OISE AS		FONTENAY FC

U19

Journée du 14 octobre 2018

	D3B
VILLIERS LE BEL JS	ECOUEU FC2

SENIORS
Journée du 14 octobre 2018

SARCELLES AAS3	D2B	COSMO TAVERNY2
PONTOISIENNE JS	D3B	ARGENTEUIL FC2
BEZONS USO	D3C	VAUREAL FCM
PONTOISIENNE JS2	D4B	CHAMPAGNE SFC952
MONTMORENCY FC2	D4D	MONTSOULT BAILLET US2
FOSSES UF2		PARMAIN AC
ECLAIR DE PUISEUX 2		FRETTOISE ES2

ANCIENS
Journée du 14 octobre 2018

SOISY AND MARG FC	D1	FRANCONVILLE FC
-------------------	----	-----------------

ANCIENS
Journée du 14 octobre 2018

MONTMAGNY SP2	D3B	ST BRICE FC2
ECLAIR DE PUISEUX		USC ST GRATIEN
CLUB 3M France		OSNY FC2
FOSSES UF	D3C	FRETTOISE ES
AIR France ROISSY AS	D4A	GONESSE RC2
SURVILLIERS AVENIR		PUISEUX LOUVRES 952
VIARMES ASNIERES OL	D4B	AUVERS ENNERY FC2

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non utilisation).
Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – Informations tablettes, Assistance ARCHOS
NOUVEAU TÉLÉPHONE : 01 70 99 06 77

Le mot de passe a une durée de vie de 6 mois,
Validité : 01 janvier au 30 juin et du 01 juillet au 31 décembre.
<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Président de séance
PLASSART Joseph

Secrétaire de séance
LACOUR Jean Pierre



FORMATION

La commission vous invite à une formation « DIRIGEANT Arbitre Occasionnel »

Le Vendredi 09 novembre 2018 à 19h00

Une initiation spécifique « ARBITRE » au fonctionnement de la FMI (tablette) vous sera proposée.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Dirigeant Arbitre Occasionnel

LE VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018

À 19H00 - AU DVOF

NOM DU CLUB :

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	FONCTION

DATE

CACHET DU CLUB

**SIGNATURE
DU PRESIDENT**

A RENVoyer AU SIEGE DU DVOF AVANT LE 07 NOVEMBRE 2018

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présents : MM. PLASSART - BROGNARA – FEBVAY – LETELLIER - MAGGIO– CHUPPE

Excusés : MM. ANDRIEU - DA MATA.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 09 octobre 2018.

Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENT

VILLE de CHAMPAGNE SUR OISE STADE MUNICIPAL Rue de L'HOTEL DIEU NNI 95 134 01 02

M.PLASSART de la C D T I S 95 se rendra, en compagnie de M. JEREMIASCH de la CRTIS, le mercredi 17 octobre 2018 à 10h30, sur les installations du club, afin d'effectuer le classement du terrain.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS DES ARBITRES

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : MM. MOREIRA –THEVARD - PINCEMIN – GUILLEMET.

Excusé : M. CLAIRE

Assiste : M. BOISDENGHIEEN Emmanuel

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 avaient la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 05 juin 2018 (journal numérique 95 Foot Officiel n° 468 du 15 Juin 2018)

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

COURRIERS CLUBS

1) **CORMEILLAIS ACS 500 575**

Mails du 18 septembre 2018 et du 15 octobre 2018 demandant à la Commission l'affectation de ses mutés supplémentaires à son équipe U17 D1.

REPONSE DE LA COMMISSION :

Les procès-verbaux des 5 juin et 3 juillet 2018 précisait que les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 avaient la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions.

Votre premier mail est daté du 18 septembre 2018 soit après le début des compétitions.

A défaut de réponse, les mutés sont affectés automatiquement à l'équipe représentative.

La commission confirme donc l'affectation des mutés supplémentaires à son équipe Seniors Dép. 1.

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2018

Présents : Manuela Bastos (Comité de Direction), Gérard Bellehigue (Comité de Direction), José Diaz (Comité de Direction), Julie Le Nours (AD), Yves Allard (CTDAP).

Excusés : Serge Le Nagard, (Comité de Direction), A. Lemoine (Pdt Commission Technique), M. Boulegroune (CTD),

Dispositif d'accompagnement national « Label Jeunes »

Présentation des nouveautés du dispositif « label jeunes » par Yves Allard.

Le dispositif « club tremplin » s'inscrit dans la démarche d'accompagnement souhaitée par la DTN.

Validation de la trame de visite

Le principe de la trame de visite est acté par les différents membres de la Commission.

Quelques modifications sont réalisées avec l'aval de tous les membres.

La trame de visite actualisée sera utilisée par les Commissaires lors des visites d'audit des clubs.

Validation de l'esprit de la Convention club/DVOF

Dans le cadre du dispositif « club tremplin » les membres étudient le contenu type de la convention liant un club tremplin au DVOF.

Le plan d'actions identifié sur la convention sera dépendant de l'analyse issue de l'audit.

Les membres ont fixé le contenu de la dotation matérielle qui demande validation du Bureau du Comité.

L'aide à la formation sous forme de prise en charge financière sera évaluée par les commissaires suite aux audits selon la taille des clubs et leurs besoins. Elle fera l'objet d'une validation par les membres de la Commission.

Il est prévu de pouvoir signer les conventions du moins pour certains clubs lors de l'AG du DVOF du 23 novembre 2018.

Affectation des commissaires

Il est acté que les commissaires se déplaceront par binôme volet associatif/volet sportif:

Volets associatif et éducatif : José Diaz, Manuela Bastos, Serge Le Nagard,
Volets sportif et encadrement : Yves Allard, Julie Le Nours, Gérard Bellehigue

Alain Lemoine participera en complément à certains RDV
Malik Boulegroune, CTD, participera à la validation des conventions

Une pré-affectation des commissaires est réalisée par club potentiel.



Courrier de demande d'engagement club et échéancier

Les membres précisent les termes du courrier à envoyer aux 8 clubs presentis afin qu'ils fassent acte de candidature au dispositif « club tremplin ».

Ce courrier sera envoyé le 5 octobre 2018 pour une réponse attendue au plus tard le 11 octobre 2018.

Echéancier de mise en place des conventions :

5 octobre : envoi courrier d'engagement aux clubs potentiel

11 octobre : délai ultime de réponse des clubs

6- 20 octobre : prise de RDV

10 octobre -5 novembre : déroulement des audits

10 novembre – 20 novembre : établissement et validation des conventions

23 novembre : signature des premières conventions dans le cadre de l'AG

**Prochaine réunion:
sur convocation**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2018

Présente : Mme GONTARCZYK, MM PINCEMIN, BLONDEAU, COCHET

Assiste : M DIAZ (Président - Comité)

Excusés : Mme ESCROIGNARD, M GUERIN.

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUÉ

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

→ Les championnats du challenge « **Fair-play Equipés** » :

. SENIORS : D1 - D2 - D3 - D4

. SENIORS F : D1 (*nouveau*)

. U19 : D1 – D2 – D3

. U17 : D1 – D2 – D3

. U15 : D1 - D2 - D3 - D4

. ANCIENS : D1

. CDM : D1 – D2

. FUTSAL : D1 – D2 (*nouveau*)

→ La commission rappelle aux clubs qu'il est possible de récupérer des points de BONUS suivant l'article du Challenge du « **Fair-play Equipe** » ci-dessous :

Article 4.2 : Points de BONUS

- **Article 4.2.1** : Après 2 rencontres consécutives de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-play et Éthique, 2 points de BONUS venant en déduction des points de malus de ladite équipe. La demande devra être faite par écrit (courrier, fax, courriel) avec les informations concernant la catégorie, la division, le groupe, l'équipe concernée et la copie des feuilles de matches concernées.

CHALLENGE FAIR-PLAY CLUBS

→ La commission rappelle à tous les Présidents que des points de bonus peuvent être attribués pour le challenge « Fair-play Clubs » lors des rencontres foot animation U11 & U13. Il suffit pour cela de compléter le document intitulé « REGARDS CROISES » au verso des feuilles de match.



AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Club : CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20484924 du 23/9/2018.

Club : GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20484926 du 23/9/2018.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D2 – Groupe B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20878534 du 16/9/2018.

Club : SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20484928 du 23/9/2018.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Faute grossière** lors de la rencontre N°20562557 du 23/9/2018.

Club : GONESSE R.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Comportement blessant envers un officiel (Arbitre, Délégué, ...)** pendant la rencontre lors de la rencontre N°20485197 du 23/9/2018.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Anéantissement d'une occasion de but** lors de la rencontre N°20485202 du 07/10/2018.

Club: A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Comportement grossier / injurieux envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20485197 du 23/9/2018.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 – Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/10/2018 pour **Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre lors d'une action de jeu** lors de la rencontre N°20536132 du 22/9/2018.

Club : ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Anéantissement d'une occasion de but** lors de la rencontre N°20485195 du 23/9/2018.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - Groupe C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20521629 du 7/10/2018.

Club : PARMAIN A.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 – Groupe D** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20879772 du 23/9/2018.



Club: THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 – Groupe A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20521362 du 23/9/2018.

Club : SARCELLES A.A.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20485196 du 23/9/2018.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 – Groupe B** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/10/2018 pour **Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant hors la rencontre** lors de la rencontre N°20532458 du 23/9/2018.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 – Groupe B** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant hors la rencontre** lors de la rencontre N°20532458 du 23/9/2018.

Club : JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 – Groupe A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Comportement excessif / déplacé pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20532368 du 23/9/2018.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - Groupe A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Comportement grossier / injurieux envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20517830 du 07/10/2018.

Club: ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 – Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre lors d'une action de jeu** lors de la rencontre N°20535948 du 15/9/2018.

Club : ERMONT AM. S.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 - Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre lors d'une action de jeu** lors de la rencontre N°20535948 du 15/9/2018.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **intimidation d'un adversaire en cours de rencontre** lors de la rencontre N°20526929 du 07/10/2018.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D2 – Groupe A** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Acte de brutalité envers un adversaire en dehors de la rencontre** lors de la rencontre N°20548384 du 23/09/2018.

Club: ST BRICE F.C.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20562558 du 23/9/2018.

Club: BELLOY ST MARTIN A.S.C.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20562558 du 23/9/2018.



Club : ATTAINVILLE FUTSAL C.

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D2 – Groupe A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/9/2018 pour **Comportement grossier / injurieux envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20926385 du 18/9/2018.

Club : GARGES GIBSON

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Incitation à quitter le terrain et propos déplacés** lors de la rencontre N°20628029 du 29/9/2018.

Club : SPORT CŒUR MARCOUVILLE

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20628030 du 29/9/2018.

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **anéantissement d'une occasion de but** lors de la rencontre N°20628042 du 06/10/2018.

Club: ST LEU 95 F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Comportement excessif / déplacé pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20484930 du 7/10/2018.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 – Groupe A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20536045 du 29/9/2018.

Club : ADAMOIS O.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 – Groupe A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Comportement blessant envers un officiel (Arbitre, Délégué, ...) pendant la rencontre** lors de la rencontre N°20485069 du 7/10/2018.

Club : BRUYÈRES BERNES USM

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 – Groupe C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Propos injurieux à l'encontre d'un officiel** lors de la rencontre N°20521631 du 7/10/2018.

Club : FRANCONVILLE FC

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 – Groupe B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Propos grossiers à l'encontre d'un adversaire** lors de la rencontre N°20532462 du 7/10/2018.

Club : MONTSOULT BAILLET US

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 – Groupe C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20548748 du 7/10/2018.

Club : DOMONT FC

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 – Groupe C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Exclusion à la suite d'un second avertissement** lors de la rencontre N°20548748 du 7/10/2018.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 – Groupe C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11/10/2018 pour **Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire** lors de la rencontre N°20548748 du 7/10/2018.



COURRIERS DES CLUBS

Club: PERSAN US 03

Votre courriel du 13 octobre 2018 : pour répondre à votre question nous vous invitons à consulter :

- le règlement du challenge « **Fair-play – Equipe** » que vous trouverez sur le site du DVOF (onglet « Documents » + « Règlements » + « Challenge du Fair-play »
- le procès-verbal de la commission Fair-play & Ethique du DVOF du 26 septembre 2018
- le procès-verbal de la commission de Discipline du DVOF du 13 septembre 2018.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Club : MAGNY US

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D3 – POULE C**

Matches n° 20536218 du 15/09/2018 et 20536224 du 22/09/2018

PROCHAINE RÉUNION
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018
18H30



DISTRICT DU VAL DOISE DE FOOTBALL

FICHE FAIR PLAY CHALLENGE CLUB

REGARDS CROISÉS FOOT-ANIMATION

DATE		N° DE MATCH	
------	--	-------------	--

EQUIPE RECEVANTE		EQUIPE VISITEUSE	
------------------	--	------------------	--

COMPETITION

CRITERIUM

COUPE

CATEGORIE	
SERIE	
GROUPE	

COUPE	
TOUR	

APPRECIATION PAR L'ÉQUIPE RECEVANTE DE L'ÉQUIPE VISITEUSE

APPRECIATION PAR L'ÉQUIPE VISITEUSE DE L'ÉQUIPE RECEVANTE

ITEM 1 - L'AVANT MATCH					ITEM 1 - L'AVANT MATCH				
ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points	ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1
3	2	1	0		3	2	1	0	
ITEM 2 - LE MATCH					ITEM 2 - LE MATCH				
FAIR PLAY				Total points	FAIR PLAY				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2
3	2	1	0		3	2	1	0	
ITEM 3 - L'APRES MATCH					ITEM 3 - L'APRES MATCH				
CONVIVIALITE				Total points	CONVIVIALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3
3	2	1	0		3	2	1	0	
TOTAL POINTS FAIR PLAY					TOTAL POINTS FAIR PLAY				
EVALUATEUR					EVALUATEUR				
NOM & PRENOM					NOM & PRENOM				
STATUT					STATUT				
Signature					Signature				

Signature de l'Arbitre de la rencontre
Nom et Prénom

--



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

SENIORS - DIMANCHE APRES-MIDI & SENIORS FEMININES - TOTAL des POINTS de MALUS

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



ARRETE AU 17/10/2018

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
SENIORS DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	
CORMEILLAIS A.C.S.	3	ADAMOIS O.	7	PARISIS F.C.	0	A. S. ERAGNY F. C.	0
ECOUEIN F.C.	0	R. F. C. ARGENTEUIL	0	VIARMES ASNIERES OL.	0	ARNOUVILLE F. A.S.	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	BEAUCHAMP A.S.	0	FONTENAY EN PARISIS FC	0	BEZONS U. SECTION OM.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	CERGY PONTOISE F.C.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	DOMONT F.C.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	JOUY LE MOUTIER F.C.	7	ERMONT AM. S.	0
GROSLAY F.C.	0	DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	DOMONT F.C.	12	EZANVILLE ECOUEIN U.S.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	ERMONT AM. S.	0	ECLAIR DE PUISEUX	0	MAGNY EN VEXIN F.C.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3	NEUVILLE S/OISE A.S.	0	A. S. ERAGNY F. C.	0	MONTSOULT BAILLET US	0
U. S. PERSAN 03	7	OSNY F.C.	0	MONTMORENCY F.C.	0	NEUVILLE S/OISE A.S.	0
SARCELLES A.A.S.	0	U. S. PERSAN 03	0	GROSLAY F.C.	0	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3
ST BRICE F.C.	0	ROISSY EN FRANCE U.S.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	VIARMES ASNIERES OL.	0
ST LEU 95 F.C.	7	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	FRETTOISE E.S.	0	EXEMPT	0

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	
ARGENTEUIL F.C.	0	ARGENTEUIL F.C.	0	ARGENTEUIL F.C.	0	ARRONVILLE F.C.	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	ARNOUVILLE F. A.S.	0	AUVERS ENNERY F.C.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	A. S. ERAGNY F. C.	7	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	EZANVILLE ECOUEIN U.S.	0	DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	COURDIMANCHE A.S.	0
R. F. C. ARGENTEUIL	0	FRANCONVILLE F.C.	0	ECOUEIN FC	0	PUISEUX LOUVRES 95	0
SARCELLES A.A.S.	0	GONESSE R.C.	10	FOSSES F. U.	0	SFC CHAMPAGNE 95	0
ST LEU 95 F.C.	0	MARLY LA VILLE E.S.	0	MENUCOURT A.S.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	MENUCOURT A.S.	0	PONTOISIENNE J.S.	0	VAUREAL F. C. M.	0
<i>U. S. PERSAN 03</i>	<i>F</i>	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	3	ROISSY EN FRANCE U.S.	0	VILLIERS LE BEL J.S.	0
VEXIN A.S.	0	SARCELLES A.A.S.	3	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	EXEMPT	0
		ST PRIX E.S.	0	ST LEU 95 FC	0		
		<i>VEXIN A.S.</i>	<i>F</i>	ST PRIX E.S.	0		

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



Notre partenaire
Challenges Fair-play

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	
AUVERS ENNERY F.C.	0	BEAUCHAMP A.S.	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	BOUFFEMONT A.C.F.	0
BONNEUIL EN FRANCE F.C.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7
COURDIMANCHE A.S.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
ERMONT AM. S.	0	ENT. BEAUMONT MOURS	0
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	FONTENAY EN PARISIS FC	0
GARGES FCM	0	GAFEPB	0
GONESSE R.C.	0	MARLY LA VILLE E.S.	0
MONTIGNY OL	0	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	3
VAUREAL F. C. M.	0	PUISEUX LOUVRES 95	0
VEXIN A.S.	0	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	0
VILLIERS LE BEL J.S.	0	EXEMPT	0

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U17 & U19 - TOTAL des POINTS MALUS

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



ARRETE AU 17/10/2018

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
U17 DEPARTEMENTAL 1		U17 DEPARTEMENTAL 3 / A		U19 DEPARTEMENTAL 1		U19 DEPARTEMENTAL 3 / A	
GOUSSAINVILLE F.C.	0	ADAMOIS O.	0	ARGENTEUIL F.C.	0	FOSSES F. U.	0
ARGENTEUIL F.C.	0	ARGENTEUIL F.C.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	MONTMORENCY F.C.	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	COURDIMANCHE A.S.	0	ERMONT AM. S.	7	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCH	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	ECOUEU F.C.	0	GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	COURDIMANCHE A.S.	0
ECOUEU F.C.	0	FOSSÉS F.U.	0	MARLY LA VILLE E.S.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0
R.F.C. ARGENTEUIL	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	OSNY F.C.	0	S. F. C. CHAMPAGNE 95	0
SARCELLES A.A.S.	0	GROSLAY F.C.	0	SARCELLES A.A.S.	0	VIARMES ASNIERES OL.	F
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	NEUVILLE S/OISE A.S.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0		
ST BRICE F.C.	0	SURVILLIERS AVENIR	0	ST PRIX E.S.	0		
		U. S. PERSAN 03	0				
		VILLIERS LE BEL J.S.	0				
U17 DEPARTEMENTAL 2 / A		U17 DEPARTEMENTAL 3 / B		U19 DEPARTEMENTAL 2 / A		U19 DEPARTEMENTAL 3 / B	
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	BEAUCHAMP A.S.	0	ADAMOIS O.	0	BEAUCHAMP A.S.	0
<i>ARNOUVILLE F. A.S.</i>	F	CERGY PONTOISE F.C.	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	COURDIMANCHE A.S.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	ECOUEU F.C.	0
ERMONT AM. S.	10	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	GONESSE R.C.	0	GROSLAY F.C.	0
FRANCONVILLE F.C.	0	FRANCONVILLE F.C.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	SURVILLIERS AVENIR	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	FRETTOISE E.S.	0	JOUY LE MOUTIER F.C.	3	VEXIN A.S.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	0	OSNY F.C.	0	MENUCOURT A.S.	0	VILLIERS LE BEL J.S.	0
MONTMORENCY F.C.	0	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	0	EXEMPT	0
PARISIS F.C.	0	ST PRIX E.S.	0	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0		
ST LEU 95 FC	0	VAUREAL F. C. M.	0	U. S. PERSAN 03	0		
		VEXIN A.S.	0				
		VILLIERS LE BEL J.S.	0				
U17 DEPARTEMENTAL 2 / B		U17 DEPARTEMENTAL 3 / C		U19 DEPARTEMENTAL 2 / B			
ENT. VIARMES BELLOY	0	AUVERS ENNERY F.C.	0	A. S. ERAGNY F. C.	0		
A.S. ERAGNY F.C.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	CERGY PONTOISE F.C.	0		
ADAMOIS O.	0	DOMONT F.C.	10	CORMEILLAIS A.C.S.	0		
BEZONS U. SECTION OM.	0	ENT. BEAUMONT MOURS	0	DEUIL ENGHEN F.C.	0		
ENT. MARLY PUISEUX L	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	ECOUEU F.C.	0		
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0	FONTENAY EN PARISIS FC	0	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0		
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	MAGNY EN VEXIN F.C.	0	FRANCONVILLE F.C.	7		
GONESSE R.C.	0	MENUCOURT A.S.	0	PARISIS F.C.	0		
SARCELLES A.A.S.	0	MONTSOULT BAILLET US	3	SARCELLES A.A.S.	20		
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	ROISSY EN FRANCE U.S.	0	ST LEU 95 F.C.	0		
		ST LEU 95 F.C.	0				
		ST PRIX E.S.	0				

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



Notre partenaire
Challenges Fair-play

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U15 - TOTAL des POINTS MALUS

ARRETE AU 17/10/2018

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
U15 DEPARTEMENTAL 1		U15 DEPARTEMENTAL 3 / A		U15 DEPARTEMENTAL 4 / A	
A. S. ERAGNY F. C.	7	ADAMOIS O.	0	AUVERS ENNERY F.C.	0
ARGENTEUIL F.C.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	DEUIL ENGHEN F.C.	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	DOMONT F.C.	0
FRANCONVILLE F.C.	0	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0	EAUBONNE C.S.M.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	ERMONT AM. S.	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0
R.F.C. ARGENTEUIL	0	GONESSE R.C.	0	GONESSE R.C.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	GROSLAY F.C.	0	PRESLES U.S.L.	F
ST BRICE F.C.	0	MONTMORENCY F.C.	0	ROISSY EN FRANCE U.S.	0
ST LEU 95 F.C.	0	ROISSY EN FRANCE U.S.	0	ST BRICE F.C.	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	ST LEU 95 F.C.	3	VAUREAL F.C.M.	0
U15 DEPARTEMENTAL 2 / A		U15 DEPARTEMENTAL 3 / B		U15 DEPARTEMENTAL 4 / B	
ARGENTEUIL F.C.	0	A. S. ERAGNY F. C.	7	ARGENTEUIL F.C.	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	ARNOUVILLE F. A.S.	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	EAUBONNE C.S.M.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	PARISIS F.C.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	0	FONTENAY EN PARISIS FC	0	ST LEU 95 F.C.	0
PARISIS F.C.	0	GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	ST PRIX E.S.	0
SARCELLES A.A.S.	0	MONTSOULT BAILLET US	0	SURVILLIERS AVENIR	0
ST BRICE F.C.	0	SARCELLES A.A.S.	0	VILLIERS LE BEL J.S.	0
ST PRIX E.S.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	EXEMPT	0
U15 DEPARTEMENTAL 2 / B		U15 DEPARTEMENTAL 3 / C		U15 DEPARTEMENTAL 4 / C	
ADAMOIS O.	0	BEAUCHAMP A.S.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0
ARNOUVILLE F. A.S.	7	CERGY PONTOISE F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0	COUDIMANCHE A.S.	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	ENT. VIARMES BELLOY	0
ERMONT AM. S.	7	JOUY LE MOUTIER F.C.	0	FRANCONVILLE F.C.	0
MENUCOURT A.S.	0	MAGNY EN VEXIN F.C.	-2	MAGNY VEXIN F.C.	0
MONTMAGNY S.	0	OSNY F.C.	0	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	F
OSNY F.C.	0	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	NEUVILLE S/OISE A.S.	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	VAUREAL F.C.M.	0	R.F.C. ARGENTEUIL	0
U. S. PERSAN 03	0	VILLIERS LE BEL J.S.	0	VEXIN A.S.	0



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CDOS
VAL-D'OISE



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DIMANCHE MATIN & CHAMPIONNATS FUTSAL - TOTAL des POINTS de MALUS



ARRETE AU 17/10/2018

Si total > 0 → MALUS / Si total < 0 → BONUS

CLUBS	TOTAL
-------	-------

CDM DEPARTEMENTAL 1	
A.S. ERAGNY F.C.	0
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	0
ADAMOIS O.	0
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	3
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	7
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0
GONESSE R.C.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0
ST BRICE F.C.	3

CDM DEPARTEMENTAL 2/ A	
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0
MACCABI SARCELLES	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0
ROISSY EN FRANCE U.S.	0
VAUREAL F. C. M.	0
A. C. S. DE BRUYERES	0
VILLIERS LE BEL J.S.	0
PONTOISIENNE J.S.	0

CDM DEPARTEMENTAL 2/ B	
AM. PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE	0
MENUCOURT A.S.	0
ST PRIX E.S.	0
LE MESNIL AUBRY F.C.	0
BEAUCHAMP A.S.	0
DOMONT F.C.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0

CLUBS	TOTAL
-------	-------

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	
FRANCONVILLE F.C.	0
GONESSE R.C.	0
ST LEU 95 F.C.	0
BEAUCHAMP A.S.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
MENUCOURT A.S.	0
BEZONS U. SECTION OM.	0
MONTMAGNY S.	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3
ST PRIX E.S.	3
CERGY PONTOISE F.C.	0

CLUBS	TOTAL
-------	-------

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	
ARGENTEUIL RFC	0
ATTAINVILLE FUTSAL C	0
DEUIL ENGHIEU FC	0
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	3
MONTMAGNY FOOT SALLE	0
PERSANAISE CFJ	0
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	6
SPORTIFS DE GARGES	0
TOUSKAROT FZ	0

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2	
ARGENTEUIL F.C.	0
ATTAINVILLE FUTSAL C.	7
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
MONTMORENCY FUTSAL	0
PARIS CDG FUTSAL	0
PARMAIN FUTSAL A.S.	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2	
ERMONT FUTSAL	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0
A.F.S. VAUREAL	0
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0
A. C. OSNY	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	0

RÉUNION RPS 05/10/2018 AMENDES POINTS BONUS

N	Club	AMENDE	POINTS BONUS
500565	SURVILLIERS AVENIR	50,00 €	
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	0,00 €	3
500578	FRANCONVILLE F.C.	50,00 €	
500611	BEAUCHAMP A.S.	0,00 €	3
500681	VIARMES ASNIERES OL.	0,00 €	3
500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	50,00 €	
500695	SARCELLES A.A.S.	50,00 €	
500712	EZANVILLE ECOUEN U.S.	50,00 €	
507986	ST PRIX E.S.	0,00 €	3
509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0,00 €	3
510501	AUVERS ENNERY F.C.	50,00 €	
510506	GONESSE R.C.	0,00 €	3
511000	A. S. ERAGNY F. C.	0,00 €	3
511509	ROISSY EN FRANCE U.S.	50,00 €	
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	50,00 €	
513926	DOMONT F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
513940	CHEMINOTS CHAMBLY C.O.	0,00 €	EXCUSÉ
515375	FRETTOISE E.S.	50,00 €	
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0,00 €	EXCUSÉ
517377	MONTMAGNY S.	0,00 €	3
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.	50,00 €	
518652	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	0,00 €	
* 518657	BOISSY L' AILLERIE ET.SP.	50,00 €	
519039	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0,00 €	3
519260	VALLEE DU SAUSSER E.S.	50,00 €	
519616	MARLY LA VILLE E.S.	0,00 €	EXCUSÉ
519763	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	50,00 €	
519844	OSNY F.C.	0,00 €	3
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0,00 €	3
522204	LE MESNIL AUBRY F.C.	50,00 €	
522689	ARNOUVILLE F. A.S.	50,00 €	

RÉUNION RPS 05/10/2018 AMENDES POINTS BONUS

N	Club	AMENDE	POINTS BONUS
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	50,00 €	
522868	MONTSOULT BAILLET US	0,00 €	EXCUSÉ
523266	GROSLAY F.C.	50,00 €	
524020	VEMARS ST WITZ F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	50,00 €	
525937	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	50,00 €	
526262	BOUFFEMONT A.C.F.	0,00 €	3
527269	ST BRICE F.C.	0,00 €	3
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	0,00 €	3
527755	MENUCOURT A.S.	0,00 €	EXCUSÉ
528672	ECOUEN F.C.	0,00 €	3
529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C.	50,00 €	
530273	PARMAIN A.C.	50,00 €	
530279	BEZONS U. SECTION OM.	0,00 €	3
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	0,00 €	EXCUSÉ
533516	PISCOP A.S.	50,00 €	
533517	JOUY LE MOUTIER F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
536822	PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	50,00 €	
538505	VAUREAL F. C. M.	50,00 €	
540268	ASSYRO CHALDEENS DE FRANCE CS	50,00 €	
540630	ADAMOIS O.	50,00 €	
541550	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
542402	FOSSES F. U.	0,00 €	EXCUSÉ
* 544496	CORMEILLES EN VEXIN F.C.	0,00 €	
544973	PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	50,00 €	
545071	FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	50,00 €	
545913	COURDIMANCHE A.S.	50,00 €	
546116	MONTMORENCY F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
547630	MACCABI SARCELLES	50,00 €	
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	50,00 €	
549559	ARRONVILLE F.C.	50,00 €	

RÉUNION RPS 05/10/2018 AMENDES POINTS BONUS

N	Club	AMENDE	POINTS BONUS
549561	DEUIL ENGHEN F.C.	0,00 €	3
* 549915	A. S. CHARS	0,00 €	
549968	ST LEU 95 F.C.	50,00 €	
550376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	50,00 €	
550552	FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	50,00 €	
550582	VILLIERS LE BEL J.S.	50,00 €	
550638	U. S. PERSAN 03	0,00 €	EXCUSÉ
550783	PONTOISIENNE J.S.	0,00 €	EXCUSÉ
551390	ERMONT AM. S.	0,00 €	3
551444	ARGENTEUIL F.C.	0,00 €	EXCUSÉ
551445	PARMAIN FUTSAL A.S.	50,00 €	
551734	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.	50,00 €	
551972	A. S. C. AVICENNE	50,00 €	
551988	CERGY PONTOISE F.C.	0,00 €	3
552305	ASSOCIATION COMMUNAUTE OSNY	50,00 €	
*552355	CHENNEVIERES LES LOUVRES FOOTBALL CLUB	0,00 €	
552572	A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	50,00 €	
*553573	TSIDJE F.C.	0,00 €	
553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0,00 €	EXCUSÉ
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	0,00 €	3
554973	CCPPVE ARGENTEUIL	0,00 €	EXCUSÉ
563529	VEXIN A.S.	0,00 €	EXCUSÉ
564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	0,00 €	3
580487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0,00 €	3
580489	PARISIS F.C.	0,00 €	3
580681	FRANCE ALGERIE FOOT	50,00 €	
580869	CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	50,00 €	
580882	SPORT COEUR	50,00 €	
580892	ERMONT FUTSAL	0,00 €	3
581364	GOUSSAINVILLE F.C.	50,00 €	
581724	A. C. S. DE BRUYERES	50,00 €	

Pas d'équipe en District

Foot loisirs samedi

Foot loisirs samedi

RÉUNION RPS 05/10/2018 AMENDES POINTS BONUS

N	Club	AMENDE	POINTS BONUS
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	50,00 €	
581992	TOUSKAROT	50,00 €	
582621	FOOT INDOOR LOISIR	0,00 €	EXCUSÉ
582623	ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	0,00 €	EXCUSÉ
590206	UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN	50,00 €	
590322	A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0,00 €	3
590442	LES SPORTIFS DE GARGES	0,00 €	EXCUSÉ
590534	R. F. C. ARGENTEUIL	0,00 €	3
590566	MONTMORENCY FUTSAL	0,00 €	3
601736	CLUB 3M FRANCE	50,00 €	
601953	AIR FRANCE ROISSY AM.S.	0,00 €	3
608828	ASPTT CERGY-PONTOISE	0,00 €	EXCUSÉ
*612225	MUNICIPAUX DE GONESSE F.C.	0,00 €	
*615550	NIKE F.C.	0,00 €	
680843	AM. PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE	50,00 €	
846939	PIERREFITTE MONTMAGNY A.S	50,00 €	
848447	JEUX EN HERBE F.C.	50,00 €	
850343	ATTAINVILLE FUTSAL C.	50,00 €	
850889	MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0,00 €	EXCUSÉ
*882451	ASSOCIATION SASSOUN	0,00 €	

Lundi soir
Foot entreprise Ligue
plus d'équipe

* Pour Ent. **BOISSY CORMEILLES CHARS** - amende mise à l'ES BOISSY